

SOMMAIRE

LISTE DES CARTES :	3
LISTE DES TABLEAUX :	3
LISTE DES GRAPHIQUES :	3
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS :	3
CHAPITRE INTRODUCTIF : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE	5
INTRODUCTION :	6
I. PROBLEMATIQUE :	7
II. METHODOLOGIE:	14
PREMIERE PARTIE: LA DECENTRALISATION AU SENEGAL	26
<u>CHAPITRE I</u> : Historique de la politique de décentralisation	27
Définition :	27
I. Processus de la décentralisation au Sénégal:	27
II. Le transfert de compétences :	29
<u>CHAPITRE II</u> : La présentation de la Communauté Rurale	30
I. Situation de la Communauté Rurale de Ndiognick dans la région de Kaffrine :	30
II. Les caractéristiques de la Communauté Rurale de Ndiognick :	32
DEUXIEME PARTIE: ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES D'ENQUETE	36
<u>CHAPITRE I</u> : Identification des acteurs locaux	37
I. Le Conseil Rural :	37
II. Les organisations locales :	38
<u>CHAPITRE II</u> : LA PARTICIPATION CITOYENNE :	43
I LA PLACE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE :	43
II Les contraintes de la participation citoyenne :	47
ROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT	56
<u>CHAPITRE I</u> : L'économie locale	57
I. Les principales activités économiques de la Communauté rurale:	57
II. Les services sociaux de base :	58
<u>CHAPITRE II</u> : Les perspectives de développement	59
I. Développer à la perspective d'une relance de l'économie locale :	59
II. Financement des infrastructures :	60
CONCLUSION :	63
BIBLIOGRAPHIE :	65

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à l'endroit de ceux qui ont, de près ou de loin, contribué à la réalisation de ce document.

Mes plus chaleureux remerciements s'adressent à mes parents qui ont beaucoup contribué à mon éducation et à ma formation. Puisse Dieu leur accorder longue vie !

* Mention spéciale à mon très cher père, **Ibrahima Diallo** qui ne ménage aucun effort pour la réussite de mes études depuis ma tendre enfance jusqu'à aujourd'hui. Il m'a toujours accompagnée et soutenue, financièrement et moralement. Je lui rends grâce et lui dédie spécialement ce mémoire, qui sans son apport, n'aurait pu se réaliser. Grand merci à toi !

* A ma très chère maman, **Bineta Diallo**, à qui je témoigne toute ma gratitude et mon affection pour son éternel soutien et les prières qu'elle formule à mon égard.

* A mes grandes sœurs **Awa Kane** et **Ramatoulaye Diallo** qui m'ont toujours apporté leur soutien inconditionnel tout au long de mon cursus scolaire et universitaire.

* A notre très cher **Professeur Mr Amadou Diop** qui a bien voulu nous encadrer et nous accompagner tout au long de ce travail, nous disons grand merci !

* A l'ensemble du personnel du GERAD, pour leur disponibilité et leur bonne écoute, particulièrement à **Abou Dia**, **Modou Fall**, **Khady Guèye** et à **Ndèye Marième Samb** et **Samba Diallo** du Forum Civil.

* Je ne saurai terminer sans remercier vivement toute la population de la CR de Ndiognick pour leur disponibilité, grand merci à **Mr Ousmane Aidara** et l'ensemble des agents du poste de santé pour leur hospitalité.

* Aussi un grand merci à tous (tes) mes amis (es) et à toute la promotion MASTER II AGUA 2012-2013 !

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation de la Communauté Rurale de Ndiognick dans la région de Kaffrine ...	30
Carte 2 : Communauté Rurale de Ndiognick	32
Carte 3 : infrastructures hydrauliques.....	41
Carte 4 : infrastructures sanitaires	46
Carte 5 : infrastructures scolaires	50

Liste des tableaux

Tableau 1: Zonage de la communauté rurale de Ndiognick	35
Tableau 2 : Typologie des OCB	38
Tableau 3 : Adhésion à l'idée de la participation citoyenne	47
Tableau 4 : Sensibilisation de la population	52

Liste des graphiques

Graphique 1 : participation aux réunions.....	39
Graphique 2 : Pertinence participation citoyenne	44
Graphique 3 : Appréciation décentralisation	45
Graphique 4 : Connaissance décentralisation	48
Graphique 5 : Niveau d'instruction	49
Graphique 6 : Niveau d'instruction des élus locaux.....	51

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ASCOM	Assistant Communautaire
ASUFOR	Association des Usagers du Forage
AT	Aménagement du Territoire
ARD	Agence Régionale de Développement
ASC	Association Sportive et Culturelle
CADL	Centre d'Appui Développement Local
CDL	Comité de Développement Local
CD-PLD	Diagnostic Participatif du Plan Local de Développement
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CERP	Centre d'Expansion Rural Polyvalent
CL	Collectivités Locales
CLCOP	Cadre Local de Concertation d'Organisation de Producteurs
CMS	Crédit Mutuel du Sénégal
CR	Communauté Rurale / Conseil Rural
DSRP	Document Stratégiques de lutte contre la Pauvreté
GERAD	Groupe d'Etude de Recherche et d'Appui au Développement
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GPF	Groupement de Promotion Féminine
IDE	Inspection Départementale de l'Education
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODCAV	Organisme Départemental de Coordination des Activités de Vacances
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernement
PADT	Programme d'Aménagement et de Développement du Terroir
PEPAM	Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire
PCR	Président du Conseil Rural
PLD	Plan Local de Développement
PNDL	Programme National de Développement Local
PRODDEL	Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local
SDDR	Service Départemental du Développement Rural
UCAD	Université Cheikh Anta Diop
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

CHAPITRE INTRODUCTIF:

**CADRE THEORIQUE ET
METHODOLOGIQUE**

INTRODUCTION

L'avènement de la politique de décentralisation à partir de 1872, a été à l'origine de nombreuses et importantes réformes au Sénégal, allant de la période précoloniale à la période post-coloniale. Mais elle s'est consolidée avec l'accession des Etats africains à la souveraineté internationale, en trois phases décisives.

La décentralisation est définie comme étant la reconnaissance par l'Etat, d'autres personnes publiques habilitées à intervenir dans certains domaines et disposant dans cette intervention d'une certaine autonomie¹. C'est donc un système dans lequel des collectivités ou services techniques s'administrent eux-mêmes sous le contrôle de l'Etat.

C'est donc une approche plus pragmatique des questions de développement local privilégiant ainsi la participation citoyenne aux projets de développement, notamment dans les domaines de compétences qui leur sont transférés. Cela dit, il est d'autant plus qu'évident que les instances dirigeantes doivent travailler en parfaite synergie avec les populations, afin d'atteindre les résultats escomptés de la politique de décentralisation, processus de réduction ou d'éradication de la pauvreté qui sous-tend le développement local.

Cependant, ce processus de décentralisation connaît de nombreuses difficultés dans la recherche de sa perpétuelle évolution. Autrement dit, les conditions préalables à l'exécution des compétences transférées ne sont pas réunies. Le transfert de compétences n'est donc pas accompagné de moyens suffisants à son exercice. C'est ce qui a incité notre étude dans la communauté rurale de Ndiognick dans la région de Kaffrine.

Située dans le département de Birkelane de la nouvelle région de Kaffrine² (au centre du Sénégal dans le bassin arachidier), la CR de Ndiognick a été créée en 1974 et couvre une superficie de 32 000 ha. A 20km de Kaffrine, le village de Ndiognick, chef-lieu de la communauté rurale, est accessible à partir de la route nationale par une piste latéritique. Sa population est majoritairement dominée par le groupe ethnique Wolof et est estimée à 21 941 habitants³.

¹ Source Coopération décentralisée au Sénégal, Collectivités locales sénégalaises

² Ancien département de la région de Kaolack érigé en région en mars 2008 par la loi n°2008-14 du 18 Mars 2008.

³ Source CERP 2002 (Centre d'Expansion Rurale Polyvalent).

Dans cette localité, comme partout au Sénégal, le processus de décentralisation n'est pas épargné par ces nombreux problèmes qui sévissent sur les domaines de compétence transférées. Comme le stipule la loi 96-06 du 22 mars 1996, les collectivités locales disposent de l'autonomie financière et d'un organe délibérant tel que le Conseil rural pour la libre administration de la communauté rurale. Celui-ci est appuyé dans sa mission de promoteur de développement par des OCB, des partenaires au développement et des services déconcentrés de l'Etat.

Le monde rural est caractérisé par une paupérisation qui s'explique par des politiques étatiques laissant en rade les populations non fonctionnaires, confrontées entre autres, à un manque de formation des deux parties (population et élus locaux), à la paupérisation des populations mais aussi à un sous-équipement des différents services de la zone.

Notre étude s'intéresse d'une manière générale à la décentralisation et en particulier au cadre institutionnel, le Conseil Rural à l'échelle de la communauté rurale. Ainsi, ce travail est axé, à priori, sur les difficultés de la participation citoyenne dans le cadre du processus de décentralisation mais également sur les mécanismes de recherche du développement à travers les OCB, services administratifs et techniques, partenaires au développement, etc.

Après avoir établi un chapitre introductif comportant le cadre théorique et méthodologique de notre étude, le texte comprend trois parties.

La première partie traite globalement du processus de décentralisation dans ses différentes phases mais également d'une présentation de la zone d'étude et sa structure autour de deux chapitres. La deuxième partie porte sur l'analyse et l'interprétation des données d'enquête et comprend deux chapitres intitulés identification des acteurs locaux et participation citoyenne. La troisième et dernière partie aborde la question du développement local, notamment avec des perspectives de développement. Elle se compose de deux chapitres à travers lesquels on présente les différents secteurs d'activités et les perspectives de développement.

I. PROBLEMATIQUE

Au Sénégal, le transfert de compétences a certes été effectif mais il n'est cependant pas accompagné de moyens financiers, matériels et techniques. C'est ce qui est, pour l'essentiel à l'origine des différents problèmes que rencontrent les collectivités locales en plus du bas niveau d'instruction des acteurs locaux.

En effet, les recettes de fonctionnement de la communauté rurale comptent entre autres la taxe rurale, l'impôt du minimum fiscal, la contribution des licences, des patentes, la contribution foncière des propriétés bâties et non bâties etc. Les transferts de compétences par l'Etat doivent être accompagnés de moyens et ressources nécessaires à la mise en œuvre conforme des différentes compétences, et ceci en adéquation avec les clauses du code des collectivités locales. Toutefois, les missions qui sont conférées aux communautés rurales ne s'accomplissent pas de la meilleure des façons en raison de l'absence des moyens d'accompagnement. La même situation est notée dans la communauté rurale de Ndiognick mais elle est beaucoup plus accentuée par le faible niveau d'instruction et l'analphabétisme des élus et des membres de la société civile, la faiblesse des ressources financières et le déficit en communication entre les différents acteurs ne facilitant pas la mobilisation de toutes les catégories socioprofessionnelles aux projets de développement local.

1. Contexte et justification

Dès l'accession à la souveraineté internationale, le Sénégal a opté pour une politique de décentralisation progressive et prudente désormais irréversible. Ce processus a connu différentes étapes au cours des années. C'est ainsi qu'en 1960, on assiste à l'érection des communes en communes de plein exercice.

La loi n° 66-64 du 30 Juin 1966 portant code de l'administration communale consacra définitivement le statut communal au Sénégal en précisant l'organisation, le fonctionnement et les missions des communes.

La loi n° 69-54 du 16 juillet 1969 consacra le statut général de la fonction publique communale. Pour promouvoir la démocratie à la base, la gouvernance locale et la citoyenneté active selon le principe de la libre administration des affaires locales par les populations, les communautés rurales ont été créées en 1972 par la loi n° 72-25 du 19 Avril 1972 afin d'étendre la décentralisation et la participation à l'ensemble du territoire et sont au nombre de 322 parmi les 442 collectivités locales⁴.

⁴ C'est l'ensemble des régions, communes et communautés rurales créées en 1972.

Selon l'article 192, la communauté rurale est une collectivité locale, personne morale de droit public, dotée de l'autonomie financière. Elle est constituée par un certain nombre de villages appartenant au même terroir, unis par une solidarité résultant notamment du voisinage, possédant des intérêts communs et capables ensemble de trouver les ressources nécessaires à leur développement. La communauté rurale s'administre librement par des élus locaux.

Le statut spécial des communes chefs-lieux de région fut supprimé en 1990 et les Présidents de conseil rural devinrent ordonnateurs des budgets des communautés rurales. De nouvelles formes de la décentralisation ont été notées dès 1996 notamment la régionalisation avec le transfert de compétences aux collectivités locales. Elles obtiennent ainsi leur autonomie dans la gestion financière par les conseils ruraux. Le transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales constitue un fait crucial de la décentralisation. Cependant, de nombreuses contraintes ont été relevées dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation au Sénégal. Elles sont liées, d'une part au cadre institutionnel, organisationnel et juridique et d'autre part, à la faiblesse des ressources humaines et financières des collectivités locales.

La région de Kaffrine est souvent réputée réfractaire à l'école française et ceci s'accentue beaucoup plus dans ses zones rurales telle que Ndiognick. Cela constitue entre autre une problématique de la langue et du langage dans le cadre de l'information et de la formation en ce sens que peu d'efforts sont consentis dans l'information et la communication à l'endroit des populations. Le conseil rural de Ndiognick est donc tenu et tente ainsi de promouvoir le développement de sa localité selon la bonne cohésion sociale et culturelle entre les populations, des relations d'échanges socio-économiques entre les villages, des expériences de cogestion de projets intra et inter-villageois.

Malgré ces efforts, le conseil rural est confronté à d'énormes difficultés que sont entre autres l'insuffisance des ressources financières liée pour l'essentiel à la faiblesse de l'assiette fiscale et au manque d'appui extérieur notamment dans le cadre de la coopération décentralisée, les difficultés de fonctionnement de l'institution qui a comme conséquence directe, le manque de participation et d'adhésion des populations et le non respect du paiement de la taxe qui est en grande partie à l'origine du déficit budgétaire de la communauté rurale dans la mesure où ses

recettes sont principalement tirées de ces taxes rurales (impôts) dont la mobilisation s'effectue difficilement.

Toujours parmi les diverses difficultés auxquelles la collectivité locale se heurte, on peut retenir l'absence de personnels administratifs qui constitue un handicap majeur pour le fonctionnement des institutions locales. Ceci réside donc dans la faiblesse des ressources humaines qualifiées.

La rédaction en français des textes législatifs et réglementaires et des documents administratifs pose également d'énormes problèmes car les élus locaux sont majoritairement analphabètes.

La loi n° 96-07 du 22 mars 1996 détermine les compétences transférées en distinguant celles qui sont dévolues aux régions, aux communes et aux communautés rurales. L'importance de ce transfert de compétences réside ainsi dans le fait qu'il permette aux responsables locaux d'intervenir dans les domaines touchant directement le vécu quotidien des populations, donc de s'impliquer de manière significative dans la recherche du développement local. Pour relever les défis, la décentralisation et l'intégration régionale impliquent de nouvelles échelles mais également de nouveaux acteurs.

Avec l'appui des institutions sous régionales, le NEPAD⁵ fait intervenir la mise en place d'un projet de développement des infrastructures et des équipements. Ces enjeux interpellent les Etats et constituent le lieu de rencontre entre le régional et le local. Selon les Français, la décentralisation est un transfert de compétences au profit des institutions locales dont les capacités doivent être renforcées. Tandis pour le modèle Anglo-Saxon, la décentralisation vise une plus grande prise en compte du local : la « société civile »⁶ doit être reconnue et l'émulation encouragée. Ces deux modèles s'apparentent respectivement de la démocratie représentative et participative.

La région constitue, en commun, avec les communes et les communautés rurales une Agence

⁵ Il a été adopté en Juillet 2001 et constitue plus ou moins le plan Marshall pour l'Afrique.

⁶ C'est l'ensemble des citoyens en tant qu'ils se différencient de la classe dirigeante ou politique.

Régionale de Développement (ARD). Cette Agence a un statut d'Etablissement public local à caractère administratif. Elle est placée sous la tutelle technique du ministère en charge de la décentralisation et sous la tutelle financière du ministère en charge des finances.

L'Agence Régionale de Développement a pour mission générale l'appui à la coordination et à l'harmonisation des interventions et initiatives des collectivités locales en matière de développement local. De façon spécifique, elle est chargée de:

- L'appui et la facilitation à la planification du développement local.
- L'appui à la mise en cohérence des interventions entre collectivités locales d'une même région d'une part et avec les politiques et plans nationaux d'autre part.
- Le suivi évaluation des programmes et plans d'actions de développement local.
- L'élaboration, l'appui à l'exécution et le suivi des contrats de mise à disposition des services extérieurs de l'Etat.
- L'élaboration et le suivi des contrats plans.

2. Analyse conceptuelle

La « gouvernance » est un concept apparu à la fin des années 80. C'est un instrument de sanction positive de la gestion des affaires locales. Elle utilise l'engagement citoyen pour mesurer l'action des Collectivités locales (CL) à travers cinq principes : la transparence, l'efficacité, la participation, l'Obligation de rendre compte et l'équité⁷.

Catherine Baron (2003), cité dans l'ouvrage « L'aménagement au défi de la décentralisation en Afrique de l'Ouest », définit la gouvernance comme :

« les modes de coordination associant aux acteurs publics (Etats, collectivités locales, etc.) des acteurs privés, qu'ils appartiennent au monde de l'entreprise (entreprise nationales ou transnationales) et/ou à la société civile comprise au sens large (associations, syndicats, etc.) pour faire face à un problème complexe caractérisé par une multiplicité d'acteurs et d'échelles d'intervention (par exemple, dans le cas de l'élaboration de politiques urbaines) ».

On peut retenir cette définition donnée par Baron (C) est satisfaisante en ce sens que la polysémie du concept « gouvernance » est démontrée mais aussi le sens de l'implication des différents acteurs.

⁷ Source Forum Civil, Label de Bonne Gouvernance Locale et Certification Citoyenne

Ivan Crouzel montre que la gouvernance locale souffre de certaines contraintes liées particulièrement aux institutions et à la prévalence des logiques politiques. Ces contraintes touchent les différents acteurs de l'action publique locale.

La **décentralisation** (**dé**= négation, **centre**= Etat, **ation**= processus) est diversement conçue. Elle peut donc se définir comme étant un processus qui met fin à la centralisation de l'Etat, de transfert de compétences de l'Etat (ressources) régi par deux principes que sont la libre administration et l'autonomie de gestion. Selon Mbodj (2004)⁸, la décentralisation est « le transfert aux collectivités locales et aux populations des bases à long terme de la croissance ».

La décentralisation est une technique de l'aménagement du territoire qui consiste à modifier ou à redistribuer des pouvoirs (compétences) dans l'espace (collectivités locales) afin de favoriser le développement local et la participation des populations à la gestion de proximité.

Selon l'ouvrage de Christel Alvergne, la décentralisation va au-delà de la redistribution des pouvoirs. Elle permet de revisiter les stratégies de développement en leur conférant une dimension plus correcte et locale. L'équipement de proximité relève également de la décentralisation. Ce qui revient à dire que l'aménagement du territoire est donc nécessaire à la décentralisation, tout comme l'inverse. Toujours dans cet ouvrage, on peut retenir que la décentralisation s'exprime par la prolifération des collectivités locales mais aussi par le développement de nouveaux échelons.

Emile Le Bris, dans l'ouvrage « L'Aménagement au défi de la décentralisation en Afrique de l'Ouest », soutient que de bonnes perspectives de participation populaire sont créées par la décentralisation. Selon lui, le développement urbain et efficace passe par des systèmes forts de l'administration.

Du point de vue de Pierre George (1994)⁹, on peut retenir que la décentralisation est une « opération visant à transférer certains pouvoirs de conception ou de décision hors du centre où ils sont traditionnellement exercés plus loin pierre angulaire de la politique d'aménagement du territoire, elle est le facteur de réduction des tensions spatiales et en tant que telle l'une des puissants leviers de la régionalisation ».

⁸ Mbodj Moustapha (2004), Recueil de textes du cours de Politique Sociale, ENTSS

⁹ George Pierre(1994), sous la direction de Dictionnaire de la Géographie, PUF, 458pages

« *Participer, c'est prendre une part active et s'impliquer; ce peut être aussi, en retour, avoir de l'influence ce du pouvoir* ».

La **participation citoyenne** dans les politiques de gestion de leur localité constitue une visée de la décentralisation. Il s'agit d'une implication considérable dans le processus de décentralisation afin de promouvoir le développement local de leur zone. C'est donc une prise en main de leur « destin » par les différents domaines de compétence transférés aux collectivités locales notamment dans les domaines leur concernant. Dans le cadre général, c'est la participation des citoyens qui doit être envisagée. Cependant, il semblerait que ce soient des problèmes qui leur soient transférés et non des compétences en ce sens que, les populations majoritairement analphabètes, ne participent pas à la prise de décisions ou peuvent même assister aux réunions sans avoir droit à la prise de parole.

La participation en pleine connaissance de cause, lucide, responsable, suppose la formation et l'information des citoyens. La responsabilité incombe tout un chacun : la participation et la responsabilisation sont des concepts majeurs. Les citoyens sont censés intervenir dans les différentes activités de développement de leur localité notamment dans le cadre de la décentralisation. Ainsi : « *La participation se définit alors comme le droit de chaque citoyen d'avoir part à l'élaboration et à l'application des décisions qui le concernent* » (*Ethiopiques* numéro 18). Cependant, cette participation doit à la fois être intentionnelle et consciente.

Le **territoire** est une étendue de terre occupée par un groupe humain et qui dépend de d'un Etat ou d'une juridiction : la notion de territoire est à la fois sociale, juridique, culturelle et même affective.

Selon Cristel Alvergne, « le territoire est le résultat des représentations inconscientes collectives, de comportements spécifiques et d'une réalité géographique objective ». Par là, on peut comprendre que le territoire n'est pas donné mais qu'il est plutôt construit par le groupe humain qui l'occupe. Le territoire ne préexiste pas : il apparaît comme un construit collectif et traduit l'imbrication de rapports sociaux sur une géographie. Ainsi, dira Dubresson (1998) : « Les rapports de société, projetés dans l'espace, produisent ce dernier en s'y inscrivant » (cité par Alvergne).

3. Objectifs

Dans le cadre de notre étude, nous nous sommes fixés un objectif général s'articulant autour de trois objectifs spécifiques.

3.1 Objectif général

L'objectif général est de mesurer l'implication des acteurs de la Communauté Rurale de Ndiognick dans les l'élaboration des projets et dans la gestion des affaires locales qui sous-tendent le développement, notamment dans le cadre de la décentralisation.

3.2 Objectif spécifiques

Nos objectifs spécifiques s'articulent ainsi :

- montrer l'importance de l'implication des populations dans le processus de décentralisation ;
- identifier les contraintes de la participation citoyenne dans la Communauté Rurale de Ndiognick ;
- montrer les effets et aboutissements de l'action citoyenne dans la décentralisation.

4. Hypothèses

- La participation populaire est indispensable à la bonne marche de la décentralisation ;
- la participation citoyenne se heurte à des difficultés liées essentiellement à l'analphabétisme dans cette zone ;
- l'action citoyenne impulse la bonne marche du processus de la décentralisation.

II. METHODOLOGIE

1. Forums de discussion

Dans le cadre de nos recherches, nous avons eu à organiser des rencontres au sein de l'UCAD pour le compte du groupe B mais également au niveau du GERAD sous la direction du Professeur Amadou DIOP et Mr Abou DIA. Nous avons aussi eu à échanger des synthèses d'ouvrages généraux ayant trait à la gouvernance locale. Ces forums ont été d'un grand apport pour les uns et les autres car ils ont permis une plus ample compréhension des objectifs que tout un chacun s'était fixé et également suscité des capacités de travail d'équipe.

2. Revue documentaire

L'ouvrage d'**Alvergne (C), 2008. Le défi des territoires : comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du Centre** », Editons Karthala, 264pages, est composé de cinq parties dans lesquelles l'auteur soulève la question de l'aménagement du territoire et de la décentralisation. « *Aménager le territoire, c'est introduire une rationalité là où jouaient de simples déterminismes naturels ou des vouloirs individuels incoordonnés* » (Cinergie, 1993).

L'aménagement revient avec des prises de connaissances nouvelles avec notamment de nouveaux principes. Di Méo (1991) dira : *Ainsi, les « empreintes historiques et sociales » de l'occupation de l'espace ont été déconnectées des politiques d'aménagement*. Il se caractérise par une « désétatisation » de l'Etat et une prise en compte des niveaux local et régional. Sa doctrine est d'arbitrer trois objectifs : efficacité économique et compétitivité des territoires, développement durable, cohésion social et équité spatiale.

Avec l'avènement des DSRP qui implique la participation de la « société civile », l'aménagement est désormais mis en parallèle avec la lutte contre la pauvreté. Cet aménagement s'effectue sous trois angles selon *J. Nzisabira (1997) qui soutient que : « Ses enjeux, ses acteurs et ses stratégies se sont diachroniquement précisés en trois étapes : l'aménagement du territoire comme urbanisme stricto sensu, l'aménagement du territoire comme décentralisation de l'activité industrielle et l'aménagement du territoire comme planification régionale ou décentralisé du développement »*.

Dans son ouvrage, **Gouttebel (J.Y), 2003. Stratégies de développement territorial**, Paris, Economica, 262pages, traite pour l'essentiel du développement territorial et des différentes stratégies. Son ouvrage est composé de trois parties. Dans la première partie, on peut voir que la politique d'aménagement du territoire oscille entre deux stratégies : l'une de solidarité, l'autre de compétitivité. C'est ainsi que la seconde loi de 1999 (loi Voynet) modifiant celle de 1995 (loi Pasqua) indique dans son article 1^{er} alinéa 6 à propos de la politique d'aménagement du territoire qu'elle est :

« déterminée par l'Etat après consultation des partenaires intéressés, des régions ainsi que des départements (...) Elle est conduite par l'Etat et par les collectivités territoriales dans le respect des principes de décentralisation et des compétences qu'elle a transférée aux

communes, départements et aux régions. Elle associe les citoyens à son élaboration et à sa mise en œuvre ainsi qu'à l'évaluation des projets qui en découlent».

Dans l'ouvrage de **Coll (J.L) et Guibbert (J.J), 2005. L'aménagement au défi de la décentralisation en Afrique de l'Ouest et du Centre, Presses Universitaires du Mirail, 305pages**, c'est la question de la problématique de la décentralisation vis-à-vis de l'aménagement du territoire qui y est pour l'essentiel traitée. Le territoire y est défini comme suit : *Le territoire est, selon une conception situationniste développée par les naturalistes, le fruit d'un processus comportemental défini : conduites caractéristiques adoptées par un individu pour prendre possession d'une portion d'espace terrestre et le défendre contre l'intrusion et la concurrence d'autres individus membres de son espèce (Nzisabira, 1997)*. En Afrique de l'Ouest et au Sénégal, l'aménagement constitue une actualité dans le contexte de cohérence et cohésion avec notamment les questions de développement.

C'est ce qui fera dire à John Igué (1995) que : « *L'aménagement du territoire en Afrique se trouve marqué par trois réalités fortes qui sont à la fois des objectifs mais également des contraintes : la compétitivité, l'équilibre régional et la cohésion sociale qui se gèrent aux différentes échelles de gouvernance : le local, le national et le régional* ». De nouveaux acteurs de même que de nouvelles institutions sont aujourd'hui sollicités dans le cadre de la décentralisation pour la cohésion sociale et l'efficacité économique. Ainsi diront Bailly et Béguin, (1982) « *La territorialité différentielle implique la mise en évidence des relations pertinentes, des pouvoirs qui les organisent, de leur évolution dans le temps et dans l'espace : en ce sens, elle sert de révélateur des structures de la société et peut être utile pour comprendre les mouvements de contestation, de révoltes qui se manifestent ou éclatent un peu partout et dont l'origine est fréquemment l'existence de relations dissymétriques, perçues comme telles et devenues insupportables* ».

L'urbanisation, la territorialité et la question sociale sont au cœur du débat sur l'avenir de l'Afrique. Il est préconisé que l'aménagement soit d'une aide discrète mais positive. P. Aydalot (1980) soutient que : « *L'aménagement du territoire ne peut être que l'ensemble de coups de pouce qui, réduisant les inégalités les plus flagrants accompagnants les évolutions spontanées, permettant aux villes de jouer le rôle que leur assignent les entreprises, graissera les rouages de la machine* ».

En second lieu, les facteurs institutionnels de désagrégation des politiques nationales de développement territoriale sont mis en évidence et enfin, l'émergence de facteurs structurels de démembrément des politiques territoriales avec l'ouverture de l'économie. La mondialisation et la métropolisation engendrent une concurrence exacerbée des territoires et génèrent des stratégies de compétitivité « *La montée du rôle de l'innovation dans ce processus de mondialisation accentue encore la place du local et change aussi profondément le sens de l'attractivité des territoires* » (page 15). Adoptée en Afrique dès l'accession à la souveraineté des Etats, la décentralisation fait intervenir la démocratie locale. Selon le livre de Christel Alvergne, décentralisation et intégration régionale font appel à de nouvelles échelles aux fins de relever les nombreux défis. Cette notion de décentralisation est selon Conyers (1984) *perçue comme faisant partie du champ de l'administration publique, et ce n'est que récemment qu'elle a été associée à la démocratisation*.

Dans le passé, l'un des soucis des géographes a été les relations villes-campagnes longtemps examinées selon le point de vue des flux caractérisés par certains déséquilibres et diversement interdépendantes. C'est ainsi que Essan (1986) note : *En outre, la plupart des fonctionnaires qui travaillent à la campagne ont des comptes dans les établissements financiers et les banques installées en ville. Ils perçoivent leur salaire, les paysans y épargnent leur excédent monétaire et ils peuvent bénéficier en retour des prêts bancaires.*

La décentralisation est porteuse de territorialisation et avec le développement local, pourvoient l'aire d'intervention des acteurs. Le NEPAD s'appuie sur les institutions sous régionales telles que la CEDEAO, l'UEMOA et la CEMAC pour agir efficacement. Cependant, cette intégration régionale pourrait ne pas être compatible aux conditions existantes en Afrique. Aujourd'hui, l'essor implique la construction d'un nouvel territoire selon deux facteurs que sont l'offre d'infrastructures et le contexte institutionnel et politique Scherrer (1995) dira que : *C'est donc d'un double mouvement-construction d'infrastructures et apprentissage de la gestion des affaires publiques que pourrait naître un nouveau modèle de développement.*

Le NEPAD entreprend différentes stratégies en Afrique dans le but de promouvoir le développement du continent selon une approche régionale. *On reconnaît que l'essor du « vivier marchand », en dépassant cette opposition ancienne, permet l'émergence de véritables marchés intérieurs (Pélissier, 2000, p.4).* La bonne marche de la décentralisation

s'accompagne dans une large mesure de la construction d'infrastructures en ce sens qu'elle rend plus stable les avancées démocratiques. Comme le souligne Willoughby (2003) : *la contribution des infrastructures à la lutte contre la pauvreté est directe et ce, de trois manières (Willoughby, 2003)*. Elles agissent dans l'augmentation la taille des marchés et l'élargissement des occasions économiques pour les populations pauvres, dans la réduction de leur vulnérabilité et dans l'engendrement d'une hausse de la productivité agricole. Cet avis est aussi partagé par *Aschauer (1989) et Munnel (1991) qui soutiennent que : Selon plusieurs économistes, il existe une relation positive entre productivité des facteurs de production et investissements en infrastructure.*

La participation citoyenne est nécessairement sollicitée dans la mise à disposition des infrastructures. Cependant, l'idée que l'équipement est une condition préliminaire au développement n'est toutefois pas partagée. Selon certains, c'est une conséquence du développement. Le système monde connaît donc une réorganisation qui priviliege le « développement local ». L'habitat et le foncier constituent les seuls fonds du local confronté à une faiblesse des moyens financiers malgré que la bonne marche de son administration soit facilitatrice du développement urbain.

La décentralisation implique des possibilités de participation populaire sur la base du « contrat social » qui incite à traiter avec les « gouvernements locaux » mais également les ONG. Elle connaît néanmoins diverses contraintes. *Gemdev (2001, p. 42) fait remarquer que : « dans bien des cas, les décentralisations sont porteuses de territorialisation : le retrait de l'Etat s'accompagne de l'émergence de territoires juxtaposés, parfois cloisonnés, aux articulations incertaines, aux affirmations ambivalentes ».*

Ces difficultés se notent également dans la gestion des collectivités locales qui, selon *Robinson et Stiedl (2001)*, sont incapables de gérer le réseau routier. Ceci demeure l'une des principales difficultés auxquelles sont confrontées les communautés rurales. Un autre problème se pose quant à la mentalité des élus locaux qui comme le rapporte Institute of Social Studies (2003 : CERDI, 2000) « *la richesse de la collectivité n'élargit pas le potentiel d'action des élus locaux* ».

Toujours dans cette même lancée, les finances locales ne produisent pas un bénéfice net satisfaisant par rapport au capital engagé du fait de la réticence des contribuables. C'est ainsi que *Smoke (2001)* souligne que : « *aujourd'hui, la décentralisation fiscale reste une question*

saillante et récurrente ». La gouvernance locale est diversement perçue au Sénégal et constitue en quelque sorte l'aboutissement de la participation des populations. Ainsi dira Peemans (2001) que dans ce cas la gouvernance fonctionne probablement comme « *un instrument tendant à imposer des coalitions d'acteurs favorables, tant au niveau local que national, aux injonctions et aux normes de gestion imposées de l'extérieur par des acteurs globaux dominants* ».

La bonne gouvernance, la compétitivité, la bancabilité ainsi que l'habitabilité sont censées soutenir le développement durable. Les expériences ont été nombreuses dans différentes villes sénégalaises avec des buts divers comme le note Mbembe (2000, p.22) : *en effet, chacune de ces instances se conçoit comme « sujet autonome renvoyant, comme de nécessité, à la possibilité d'un sujet capable d'autorégulation. L'autonomie signifierait (...) la croyance en le fait que la société est capable d'agir sur elle-même, de se transformer en elle-même selon son propre projet, de construire son histoire de façon calculée, volontaire et consciente ».*

Les CDL¹⁰, originellement élaborés par ENDA-GRAF pour le développement local, ont finalement été une structure de promotion de la décentralisation sous l'impulsion de l'USAID. Xavier Greffe définit le développement local en ces termes : « *le développement local est processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies. Il sera donc le produit des efforts de sa population, il mettra en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales, culturelles il fera d'un espace de contiguïté un espace de solidarité active*

Longhi (C) et Spendler (J) mettent l'accent sur le développement local et les différentes tentatives menées dans cette optique dans leur ouvrage « **Le développement local** », Paris, LGDS, 120pages. L'idée actuelle du développement local est mise en exergue « *Mais les dynamiques de développement local sont sans doute plus complexes et les contrastes sont importants à l'intérieur des régions* » (page 31). Les conciliations institutionnelles ou les profondes modifications de la nature de la concurrence marquant nos économies sont à l'origine de la délocalisation, de l'intégration économique, de la globalisation des activités économiques ainsi que de la mondialisation : « *L'approfondissement de la mondialisation,*

¹⁰ Comités de Développement Local représentent une expérience en la matière en participant à la recomposition des espaces et ont pour fonction de soutenir la planification et la gestion des collectivités locales.

l'intégration complexe de l'ensemble des entreprises multinationales au niveau mondial a paradoxalement montré l'importance du local, du « contexte », comme clé de compétitivité des entreprises et du développement économique » (page 12).

L'ouvrage d'Igue (J.), 1995. **Le territoire et l'Etat en Afrique : les dimensions spatiales du développement**, éditions Karthala, 277 pages, traite respectivement de la problématique de l'intégration régionale et de la réponse des populations dans ses troisième et quatrième parties. Une solution aux problèmes de l'aménagement du territoire est montrée. En effet l'intégration régionale s'avère incontournable pour cerner la dévaluation des ajustements structurels. Cette partie dégage aussi les limites de l'intégration qui sont de plusieurs formes : non respect des engagements, modes de fonctionnement différentiel des Etats ouest-africains, divergences idéologiques etc. Il est indiqué dans l'ouvrage de Christian Longhi et Jacques Spendler que : « *Ainsi certains espaces ont pu accompagner, voire amplifier, les changements dans la nature des processus de production et d'innovation, qu'ils soient technologiques ou organisationnels quand d'autres s'y sont heurtés* » (page 14).

D'abord c'est l'histoire des migrations en Afrique qui y est traitée. La migration de population est permanente dans l'histoire de l'humanité. L'auteur révèle ensuite les causes des migrations de populations qui sont d'ordre religieux, social, économique, besoin d'ouverture au monde. Il y a aussi les conséquences qui sont analysées en termes de zones de peuplement superposées riches et en zones d'appauvrissement. Enfin, c'est la question du développement du secteur informel et les différents échanges qui y sont soulevés.

Dans le deuxième chapitre de l'ouvrage de Guicheney (H), 2001. **Du patrimoine rural au développement local : les atouts de la race Bazardais**, educagri, 135 pages, l'auteur nous parle du milieu rural et de son développement. Ainsi l'espace réservé à la production agricole devient un espace de vie et de consommation. Avec cette nouvelle vocation on assiste à une nouvelle organisation politique des territoires avec diverses stratégies de développement locales mises en œuvre par les sociétés. Par ailleurs, le mouvement de décentralisation engagé par l'Etat français dès les années quatre-vingt a donné de plus en plus de pouvoir aux collectivités territoriales (régions, départements, communes, structures intercommunales). Ce changement a profondément modifié les rapports entre les partenaires territoriaux privés ou associatifs et les différents échelons administratifs et politiques. L'auteur résume cette réorganisation politique de l'aménagement territorial autour de 3 axes majeurs :

- ❖ La décentralisation des pouvoirs de l'Etat vers les collectivités territoriales dont le rôle ne cesse de s'affirmer. Celles-ci se trouvent en parties libérées de leur tutelle administrative et voient notamment leurs possibilités d'initiatives largement confrontées ;
- ❖ Une politique visant au développement des territoires en difficultés. L'objectif recherché est de réduire les écarts entre les territoires dits en « difficultés » et les zones plus favorisées ;
- ❖ L'encouragement d'une coopération volontaire des acteurs locaux dans le cadre de démarches partenariales autour de projets ciblés et limités dans le temps. Dans une seconde position l'auteur aborde clairement la notion de développement plus qu'un modèle d'action qui peut être considéré comme une manière de réfléchir et d'agir dans le domaine du développement social, humain et économique (page19).

Ainsi dira B. Vachon (1993) « *Le développement, c'est l'accès à un mode de vie dans lequel la personne revêt plus d'importance que de production de biens et de services et où son épanouissement personnel et collectif est d'un intérêt supérieur à son fonctionnement de consommateur* ». On peut le considérer comme un processus dynamique qui vise à mobiliser les forces endogènes d'un territoire afin que ses acteurs puissent assurer leur propre développement et gérer ensemble leur destin. L'être humain est le centre, l'acteur principal dans les initiatives de développement local.

Cette partie montre que les stratégies nationales de développement territorial sont battues en brèche par l'intervention institutionnalisée d'acteurs (collectivités locales et Union Européenne), puis en seconde partie l'examen de trois chapitres dont le premier montre en quoi l'approche locale relève d'une problématique nouvelle, puis dégager les fondements théoriques de cette approche dans le chapitre suivant et enfin essayer d'aborder la question de la pertinence des territoires.

L'article de **Ivan Crouzel, juin 2007, « Démocratiser la gouvernance locale : entre ouverture d'un espace public et inertie des pratiques », 21pages** est organisé en trois parties que sont la participation à la cour de la gouvernance démocratique locale, la gouvernance démocratique locale sous contraintes et institutionnaliser la gouvernance démocratique locale. Cette étude traite du développement d'une forme de gouvernance démocratique à l'échelon local et des enjeux de son institutionnalisation.

Des dispositifs participatifs de gouvernance tendent en effet à se généraliser dans la plupart des pays africains. Ils concernent essentiellement trois domaines d'action : l'élaboration des politiques locales dans le cadre de dispositifs délibératifs ; la cogestion de la distribution des services de base et le contrôle de l'action publique. En élargissant l'espace public et en mettant en interaction des acteurs aux trajectoires et aux intérêts différenciés, les dispositifs participatifs sont porteurs d'une nouvelle forme de régulation de l'espace local. Ils tendent à redéfinir les enjeux de l'espace local vers les questions de l'action publique, notamment en suscitant le développement d'une gouvernance coopérative.

Cependant, l'institutionnalisation de ce nouveau cadre participatif se heurte à l'inertie de dynamiques bien ancrées au sein de l'espace local. Les contraintes de ressources, conjuguées à une logique de repli institutionnel des différents acteurs locaux contribuent à limiter la mise en œuvre d'une gouvernance locale démocratique. La forme et les modalités de celle-ci sont étroitement dépendantes des logiques et les conflits qui prévalent au sein de l'espace local. L'action publique locale est ainsi largement influencée par la compétition politique et plus généralement par des logiques néo-patrimoniales.

Pourtant des dynamiques d'apprentissage sont à l'œuvre et sont susceptibles de transformer les pratiques des différents types d'acteurs locaux. Enfin, l'étude aborde deux facteurs essentiels de l'institutionnalisation d'une gouvernance locale démocratique : la nécessité d'un pilotage de l'action publique qui permet de focaliser les stratégies des acteurs.

Dans l'article **PDM, 23-24 Octobre 2000, « Compte rendu des débats de l'Atelier régional de Cotonou, in revue : « Aménagement du territoire, intégration régionale et décentralisation », 262 pages**, il y est montré qu'en Afrique, la problématique de l'aménagement du territoire a connu une modification à l'origine de laquelle la décentralisation et l'intégration régionale. Celles-ci ont respectivement permis la résolution des problèmes et une visée sur des objectifs de réduction des déséquilibres considérables au Sénégal selon un plan national comprenant dix schémas et impliquant la participation des acteurs de terrain dans la conception de plans locaux. Une formation à l'endroit des autorités locales est cependant indispensable.

Dans cet article, **PDM, Le renouveau des politiques de l'aménagement du territoire entre décentralisation et l'intégration régionale, 177 pages**, l'objectif principal de la décentralisation est l'assurance du développement local dans les domaines socioéconomiques,

sanitaires, culturels et éducatifs. Les collectivités locales ne disposent pas de moyens financiers hormis les recettes de la fiscalité. La démocratie locale et le débat public local s'élargissent aux préoccupations d'avenir des populations. La décentralisation s'accompagne d'une réflexion particulière sur la présence territoriale de l'Etat.

3. Enquête de terrain

Après avoir passé en revue bon nombre d'ouvrages, nous sommes amenés à effectuer des enquêtes de terrain auprès des acteurs locaux afin d'y voir plus clair et de vérifier les hypothèses avancées. Pour cela, on a eu à élaborer des outils d'enquêtes tels que les questionnaires qu'on a jugés suffisants pour atteindre l'objectif de notre étude.

Ainsi, par manque de temps, on n'a pas pu silloner le nombre de villages qui était prévu. De ce fait, on a choisi de faire les quatre villages centres, à savoir Ndiognick (chef-lieu), Ngouye, Keur Sawély et Ségré Secco. Ce sont d'ailleurs les villages les plus peuplés de la CR, à l'exception bien sûr de Ndiognick qui a juste fait l'objet d'un choix, vu son statut de chef-lieu.

La CR de Ndiognick est subdivisée en quatre zones qui portent le nom de ces quatre villages centres, juste pour dire que ceux-ci restent les points focaux de la CR ; c'est ce qui a le plus suscité le choix porté sur ces villages. En plus de cela, ce sont ces quatre zones qui concentrent le plus de personnes ressources. Autrement dit, les habitants de ces zones sont, ou tout au moins, paraissent plus imprégnés du sujet que ceux des autres villages, qui sont presque « invisibles » lors des rassemblements publics.

3.1 La collecte des données

3.1.1 Les outils de collecte

Il s'agit essentiellement des questionnaires administrés aux différents acteurs locaux de la CR de Ndiognick. Trois types de questionnaires ont été établis pour ces enquêtes, ciblant ainsi, les ménages, les membres du Conseil Rural et les Organisations Communautaires de Base dans leur diverse catégorie. Ces questionnaires ont été élaborés à l'aide du logiciel Sphinx.

En ce qui concerne l'âge des interviewés, on a opté pour les citoyens qui dispose du droit de vote et possède les devoirs liés à sa nationalité. Donc l'âge de nos enquêtés est compris entre 18 et 60 ans.

3.1.2 Typologie des questionnaires

Trois types de questionnaires ont été élaborés sur la base des personnes ciblées par l'enquête.

3.1.2.1 Le questionnaire ménage

Ces questionnaires ont été administrés aux différents ménages des villages précités. On a eu à interroger quarante huit ménages au total, douze pour chaque village car on a cru que le CR serait plus en mesure de donner des réponses adéquates à notre étude. Autrement dit, le CR est plus apte à nous fournir les réponses dont nous avons besoin, surtout s'agissant de la participation citoyenne et sachant que les élus locaux sont tenus de travailler avec les différentes composantes de la société civile qui leur ont élu pour les représenter.

3.1.2.2 Le questionnaire Conseil Rural

Il est défini pour les membres du Conseil Rural. Parmi les membres du conseil, on a pu interroger que neuf du fait que les autres conseillers ne résident pas dans les villages qu'on a eus à enquêter. Nombre de ces conseillers habitent les villages rattachés aux quatre villages centre et sont pratiquement pas originaires de la CR de Ndiognick (55 villages). Ce sont, entre autres, des enseignants en service dans la zone. Or les enquêtes concernent directement les habitants originaires de la CR de Ndiognick. Pour tout dire, les conseillers ne sont pas accessibles et par ailleurs, ils sont membres de commissions non-fonctionnelles, raison pour laquelle, ils ne viennent pratiquement pas à Ndiognick.

3.1.2.3 Le questionnaire OCB

Les Organisations Communautaires de Base constituent, dans leurs diverses catégories, d'importants piliers pour le développement local. Elles permettent un meilleur accès aux différentes couches sociales. Pour cette raison, on a établi un type de questionnaire adressé aux différentes OCB de la CR de Ndiognick.

Sur le terrain, on a eu à se rapprocher des GPF, ASC, GIE, et ASUFOR car ce sont les seules organisations qu'on a constatées. Parmi le grand nombre d'OCB que compte la communauté rurale, on en a interrogées seize. Bon nombre des ASC ne sont pas affiliées à l'ODCAV, par conséquent elles ne sont pas reconnues juridiquement. Les GPF sont les plus représentatives et cela s'est avéré dans nos enquêtes où elles comptent pour neuf.

En dehors des questionnaires, on a pu obtenir beaucoup d'informations à partir d'observations particulières mais également des discussions entretenues avec des « notables » (comme on les appelle là- bas) ; c'est aussi des entretiens avec le deuxième vice président et l'ASCOM.

Traitemet des données

Les données obtenues à partir des outils précités sont aussi traitées grâce au logiciel Sphinx mais concernant la représentation des graphiques, elle a été réalisée à l'aide d'Excel. Aussi certaines données ont fait l'objet de représentations cartographiques.

PREMIERE PARTIE:

LA DECENTRALISATION AU SENEGAL

CHAPITRE I : Historique de la politique de décentralisation

Définition

La décentralisation peut revêtir plusieurs sens. Elle est définie comme étant la reconnaissance par l'Etat, d'autres personnes publiques habilitées d'intervenir dans certains domaines et disposant dans cette intervention d'une certaine autonomie. Autrement dit, la décentralisation est une redistribution des compétences administratives par l'Etat au profit d'autres institutions de pouvoirs locaux, plus précisément aux collectivités locales de la République que sont la région, la commune et la communauté rurale. En somme, la décentralisation implique un partage du pouvoir, des ressources, des responsabilités et une gestion de proximité.

Politiquement, la décentralisation territoriale conduit à une démocratie locale par le biais de la participation des membres de la collectivité aux décisions touchant à leurs intérêts collectifs. De cette décentralisation politique, relèvent la démocratie représentative et la démocratie participative.

I. Processus de la décentralisation au Sénégal

1. Avant indépendance

Au Sénégal, le processus de décentralisation remonte à l'époque coloniale. Plus précisément, il a débuté avec la création des quatre communes de plein exercice Saint-Louis et Gorée en 1872, Rufisque en 1880 et Dakar en 1887. Les communes mixtes (collectivités locales) ont été simultanément créées en 1904. Toujours dans ce mouvement de réorganisation, la loi du 18 Décembre 1955 a permis la création de Kaolack et Thiès en commune de plein exercice. Le constat majeur de ce processus de décentralisation au Sénégal avant l'indépendance réside dans le fait qu'il ait uniquement concerné le milieu urbain. C'est ainsi que l'Etat a institué plusieurs réformes afin de consolider la décentralisation sous trois grandes phases.

2. Après indépendance

A dater de l'accession à l'indépendance, l'Etat a institué plusieurs réformes afin de consolider la politique de décentralisation. Celle-ci a connu trois phases :

❖ Phase institutionnelle 1960-1990

Depuis son accession à la souveraineté internationale, le Sénégal a opté pour une politique de décentralisation progressive et prudente, mais désormais irréversible. Cette transformation graduelle s'illustre ainsi :

- **1960** : le statut de commune de plein exercice est élargi à toutes les communes.
- **1966** : le Code de l'Administration communale est promulgué par la loi n° 66.64 du 30 Juin 1966, réunissant en un texte de référence unique, les différentes lois qui régissaient l'institution communale.
- **1972** : la loi n° 72-25 du 19 Avril 1972 crée les communautés rurales au nombre de 320.

❖ Phase d'approfondissement 1990-1996

Après la phase institutionnelle, on assiste à une étape d'approfondissement de la décentralisation à partir de 1990 :

- **1990** : enfin, la loi n° 90.35 du 8 Octobre 1990 modifie à nouveau le Code de l'Administration communale et verse les communes à statut spécial dans le droit commun ; la Loi n° 90.37 du 8 Octobre retire la gestion des communautés rurales aux Sous-préfets et la remet entre les mains des Présidents de Conseil ruraux afin de permettre la participation des populations.
- **1996** : un projet de loi qui érigerait la région, jusque là simple circonscription administrative, en collectivité territoriale décentralisée dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et qui verrait le transfert à tous les niveaux de collectivités locales des compétences importantes, voit le jour.

❖ Phase d'expérimentation

La mouvance conduit à la réforme institutionnelle de la région par la loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant code de collectivités locales qui marque une étape décisive de la politique de décentralisation avec la création de la ville et des communes d'arrondissement et le transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités locales. Cette réforme repose sur un certain nombre de principes : statut unique pour toutes les régions, équilibre entre la décentralisation et la déconcentration, meilleure répartition des centres de décisions dans le cadre des ressources disponibles, contrôle aménagé à posteriori, l'unité nationale, l'intangibilité des

frontières et intégrité territoriale. Au terme de cette évolution, l'ensemble du Sénégal est couvert par 11 régions, 110 communes dont 43 communes d'arrondissement dans les villes de la région de Dakar et 320 communautés rurales, soit un total de 441 collectivités locales.

II. Le transfert de compétences

Dispositions générales

La loi 96-07 du 22 mars 1996¹¹, portant transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales stipule en son article premier : la région, la commune et la communauté rurale règlent, par délibération, les affaires de leurs compétences. Ces dernières concernent les domaines de compétences générales et les neuf domaines de compétences transférées suivants : domaines ; environnement et gestion des ressources naturelles ; santé, population, et action sociale ; jeunesse, sport et loisirs ; culture ; éducation, alphabétisation et formation professionnelle ; planification ; aménagement du territoire ; urbanisme et habitat.

Dès lors, les collectivités locales concourent avec l'Etat, à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, éducatif, social, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection et à la mise en valeur de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie.

L'Etat exerce les missions de souveraineté, le contrôle de légalité des actes des collectivités locales dans les conditions fixées par la loi, assure la coordination des actions de développement et garantit la cohésion et la solidarité nationale ainsi que l'intégrité du territoire.

Le conseil rural par ses délibérations, le président du conseil rural par ses décisions, par l'instruction des affaires et l'exécution des délibérations, concourent à l'administration de la communauté rurale.¹²

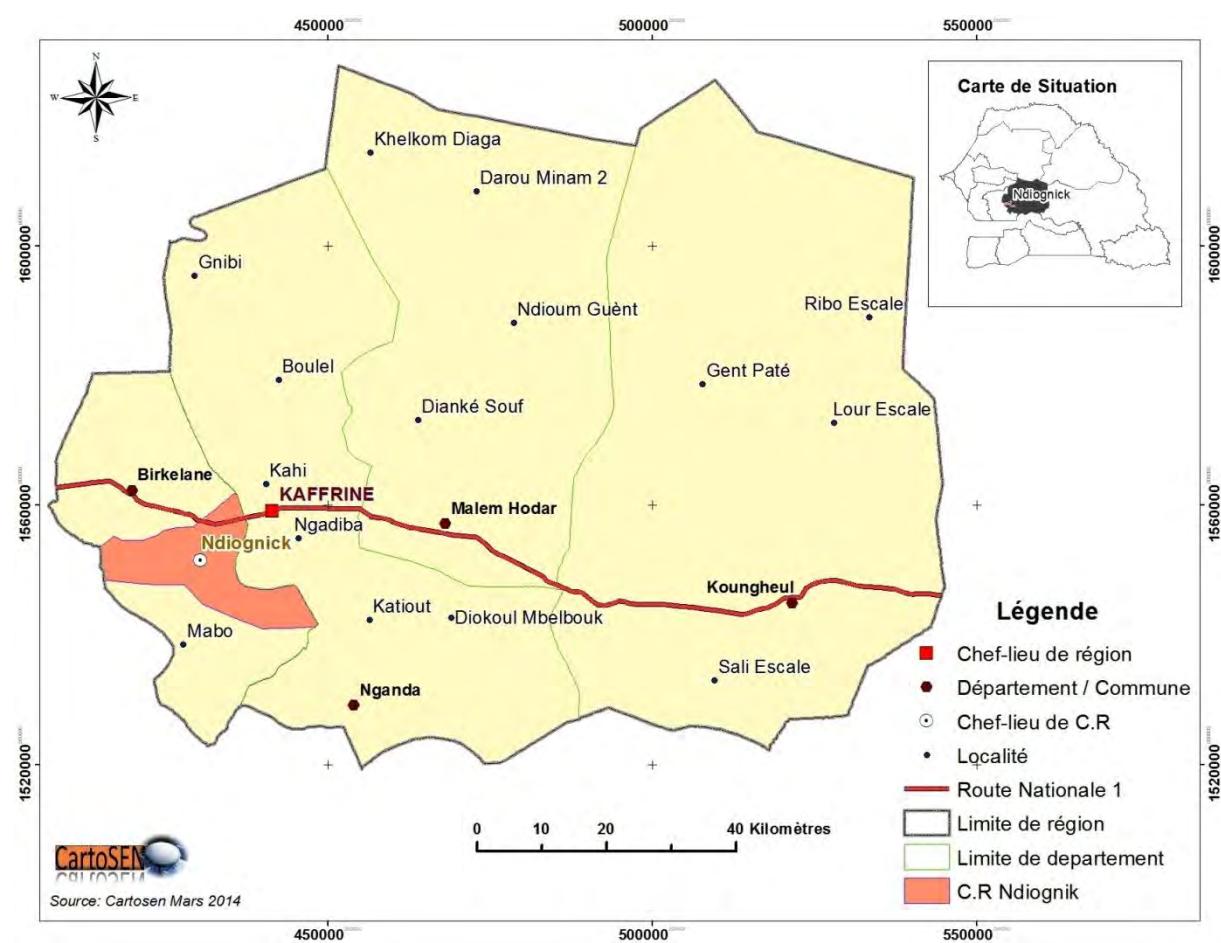
¹¹Loi 96-06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales, sur les compétences générales des autorités décentralisées notamment les articles 25 pour la région, article 88 pour la commune et article 195 pour les communautés rurales.

¹² Voir Article 192 du Code des Collectivités Locales

CHAPITRE II : La présentation de la Communauté Rurale

I. Situation de la Communauté Rurale de Ndiognick dans la région de Kaffrine

Carte 1 : Localisation de la Communauté Rurale de Ndiognick dans la région de Kaffrine



1. Présentation de la Communauté Rurale de Ndiognick

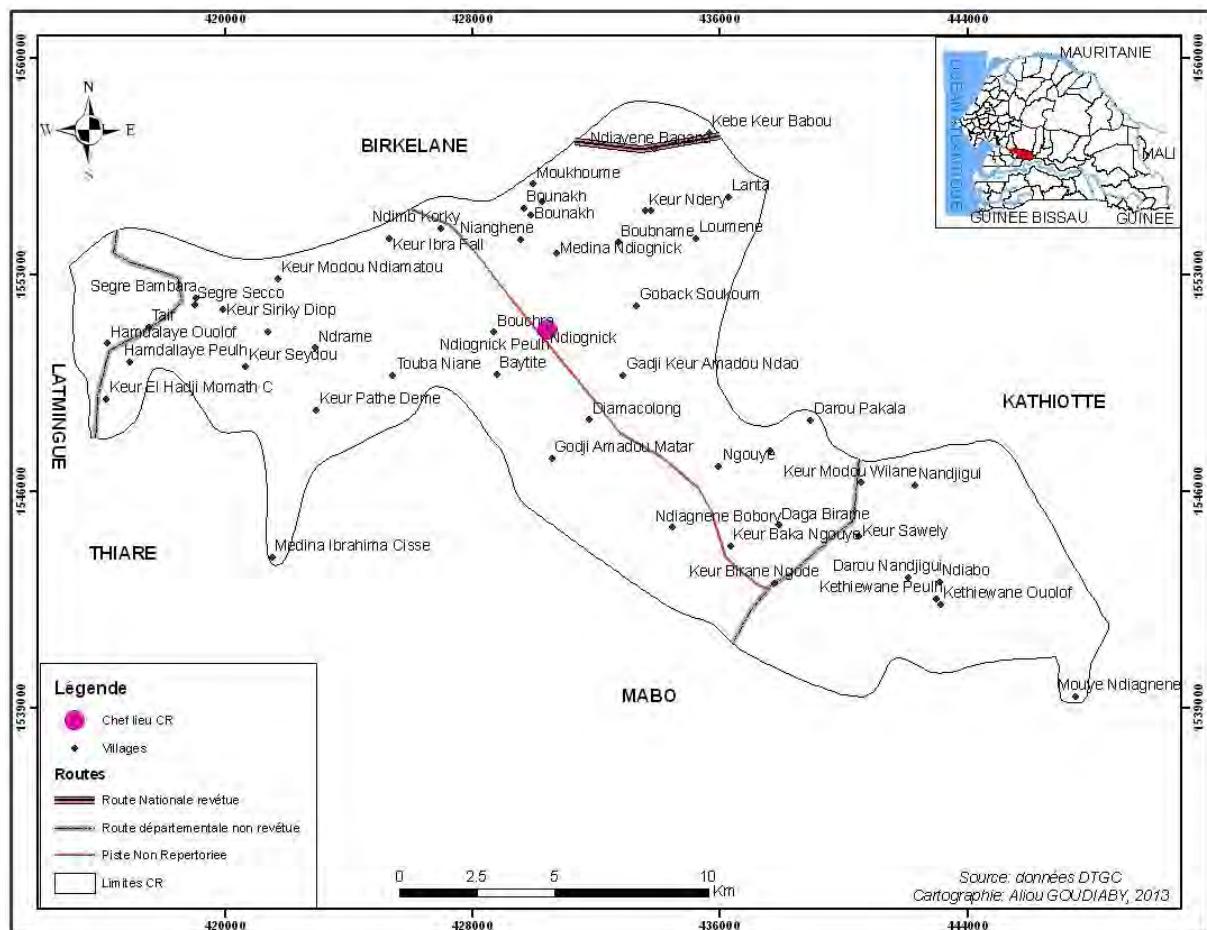
Définition

La communauté rurale est une collectivité locale, personne morale de droit public, dotée de l'autonomie financière. Elle est constituée par un certain nombre de villages appartenant au même terroir, unis par une solidarité résultant notamment du voisinage, possédant des intérêts communs et capables ensemble de trouver les ressources nécessaires à leur développement.

La communauté rurale de Ndiognick est située au Sud de la Région de Kaffrine plus précisément dans le Département de Birkelane. Elle couvre une superficie de 320 Km² et constitue la plus grande Communauté Rurale de l'arrondissement de Mabo.

La communauté rurale de Ndiognick est limitée au Nord par la Commune de Birkelane et les communautés rurales de Keur Mbouki et de Touba Mbella, au Sud par la communauté de Mabo, à l'Est par la commune de Kaffrine et les communautés rurales de Kahi et Kathiote et à l'Ouest par les communautés rurales de Latmingué et Mabo. Elle est composée de quatre principales zones que sont Ndiognick, Ngouye, Ségré Secco et Sawély. Chacune de ces zones compte respectivement 15, 14, 14 et 12 villages. Soit un total de 55 villages officiels. La population totale de communauté rurale de Ndiognick est de 26 941 habitants avec une densité de 84 hbts/Km².

Carte 2 : Communauté Rurale de Ndiognick



II. Les caractéristiques de la Communauté Rurale de Ndiognick

1. Le cadre historique

La Communauté Rurale de Ndiognick a été créée en 1974. Depuis sa création, différents PCR se sont succédé. El Hadji Abdou Top fut le premier Président du Conseil Rural. En 2008, on assiste à l'électrification de la CR de Ndiognick mais aussi à l'intervention du Plan National de Développement Local. En 2009, le Docteur Aliou Sow fut élu cinquième PCR de la CR de Ndiognick en remplacement de Mamadou Diallo, pour un mandat de 5ans.

2. Le cadre physique

2.1 Le relief et les sols

Le relief est essentiellement plat. Il renferme des zones dépressives composées de bas-fonds et de vallées situés dans la zone de Ndiognick. On note également la présence de nombreuses mares temporaires sur l'ensemble de la CR mais plus particulièrement dans les parties dépressionnaires. La prédominance de l'agriculture sur l'économie locale a été grandement favorisée par les vastes plaines du terroir. La Communauté Rurale de Ndiognick dispose de deux types de sols que sont : Dior 30% et Deck-dior 70%.

2.2 Le climat

Le climat est de type soudano-sahélien et est caractérisé par une saison des pluies qui dure trois à quatre mois et une saison sèche de huit à neuf mois. Située entre les isohyètes 700 et 800 mm, la pluviométrie qui s'étale de juin à octobre est très variable.

Les températures varient entre 22°C et 40°C. Les plus basses températures sont enregistrées en décembre et janvier et les plus élevées entre avril et juillet du fait de la durée moyenne d'ensoleillement de onze heures.

Les vents dominants sont la mousson et l'harmattan. La mousson apporte la pluie et l'harmattan qui dure presque huit mois, avec une intensité entraînant une dégradation physique des sols et l'ensablement des mares (érosion éolienne).

2.3 Les ressources en eau

Les eaux de ruissellement et les eaux souterraines constituent pour l'essentiel, les ressources en eau pour la CR de Ndiognick.

L'essentiel des eaux de surface est constitué des mares temporaires disséminées sur toute l'étendue du terroir. En période hivernale, ils permettent l'abreuvement du bétail et la satisfaction de certains besoins domestiques (linge, vaisselle, bain, ...). Les plus grandes mares subsistent généralement jusqu'en Décembre.

Les eaux souterraines sont pour l'essentiel composées du maestrichtien, capté à 300 m par les forages de la CR. La nappe phréatique avec des profondeurs variant entre 45 et 60 m alimente les puits traditionnels de la CR. La nappe semi-profonde captée à moins de 200 m offre une eau généralement saumâtre.

2.4 Les ressources végétale et faunique

La végétation de la CR est composée d'espèces herbacées et ligneuses (arbustives et arborées). Le potentiel végétal relativement important est répertorié au niveau du parc agro forestier et des aires mises en défens.

La faune recensée dans la CR est principalement composée de rongeurs (écureuils, lièvres, rats, ...), reptiles, chacals. Pour l'avifaune, on rencontre surtout des oiseaux granivores, pigeons, perdrix, pintades.

3. L'aspect démographique

3.1 Evolution de la population

Entre 1998 et 2002, la population de la CR de Ndiognick est passée de **15 641¹³** à **16 690¹⁴** habitants. On note ainsi une augmentation de 1049 habitants au cours des quatre années. De même, entre 2002 et 2010, la population a encore augmenté de 10 251 habitants en passant de 16 690 à **26 941¹⁵** habitants au cours des huit années. L'accroissement naturel de la population ainsi que la migration, avec notamment un retour de plus en plus important de certains originaires de la CR, constituent les facteurs explicatifs de ce phénomène.

3.2 Structure de la population

La population de Ndiognick est composée de 51,48% de femmes (13 870) et de 48,52% d'hommes (13 071).

- * Enfants de 0 à 14 ans : 14 762 soit 54,79% de la population globale :
 - filles : 49,81%
 - garçons : 50,19%
- * Les imposables de 15 à 70 ans : 11 715 soit 43,48%
 - femmes : 53,21%
 - hommes : 46,79%
- * Les exemptés constitués d'hommes et de femmes âgés de plus de 70 ans, d'handicapés représentent 01,73% de la population totale.
 - femmes : 60,99%

¹³ Source Recensement Général de la Population et de l'Habitat

¹⁴ Source Ancien Plan Local de Développement

¹⁵ Source DP-Plan Local de Développement 2010

-hommes : 39,01%

Les principales ethnies de la CR sont les Wolofs (75%), les Peulhs (19%), les Bambaras (5%), les Sérères et autres (1%). La quasi-totalité de la population pratique la religion musulmane (Islam).

3.3 Le zonage de la CR

La Communauté Rurale de Ndiognick a été découpée en quatre (04) zones que sont **Ndiognick (chef-lieu de la CR), Ngouye, Ségré Secco et Keur Sawely**. Elles comptent respectivement **15, 14, 14, 12 villages officiels**. La zone de Ndiognick compte le plus de villages et concentre le plus d'infrastructures sociaux de base.

Tableau 1: Zonage de la communauté rurale de Ndiognick

N°	ZONES	VILLAGES
1	NDIOGNICK	Ndiognick, Alingane 1, Alingane 2, Baïtite, Bouchra, Keur Sader, Médina Ndiognick, Mboukhoumé, Ndiognick Peulh, Dimb Korky, Nianghène, Touba Niane, Thianta, Moribougou et Keur Ibra Fall
2	NGOUYE	Ngouye, Ndiayène Bobory, Diamacolong, Loumène, Lanta, Keur Thierno Talla, Keur Ndeury, Kébé Keur Babou, Godji Amad Matar, Godji Amath Ndao, Goback Samba, Goback Soukoum et Boupnam
3	SEGRE SECCO	Ségré Secco, Hamdalaye Peulh, Hamdalaye Wolof, Keur Elh. Mor Coumba, Keur Goumbo, Keur M. Ndiamatou, Keur Pathé, Keur Seydou, Keur Siriky, Médina Ibrahima Cissé, Taïfa, Keur Biram Ngodé, Ségré Bambara et Ndramé
4	KEUR SAWELY	Keur Sawély, Daga Birame, Darou Nandjigui, Darou Pakala, Nandjigui, Kéthiawane Peulh, Kéthiawane Wolof, Keur Baka, Keur Modou Wilane, Mouy Ndiayène, Ndiabo et Touba Pakala

Source : Plan Local de Développement Ndiognick

DEUXIEME PARTIE:

ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES
D'ENQUETE

CHAPITRE I : Identification des acteurs locaux

I. Le Conseil Rural

Le statut de collectivité locale a été conféré à la Communauté Rurale de Ndiognick par la loi 96-06 du 22 Mars 1996. Elle dispose ainsi d'une autonomie financière et d'un organe délibérant, le Conseil Rural. Ce dernier est élu au suffrage universel pour un mandat de cinq ans et est ainsi composé de quarante six membres dont neuf femmes.

1. Organigramme du conseil rural

Le Conseil rural comprend des conseillères rurales et des conseillers ruraux élus pour cinq ans. Son bureau se compose d'un président et deux vice-présidents. Comme l'article 229 du CCL l'a spécifié, le conseil rural a institué treize commissions techniques en vue de contribuer à la satisfaction de la demande sociale. Outre ces commissions, le président est aidé dans ses fonctions par un assistant communautaire, pris en charge par l'Etat du Sénégal.

2. Les commissions techniques

Selon l'article 229 du Code des Collectivités locales, le Conseil Rural peut former des commissions pour l'étude des questions entrant dans ses attributions. Ainsi, le CR de Ndiognick compte treize commissions que sont : santé ; jeunesse, sports et loisirs ; hydraulique ; éducation et langue nationale ; finances et économie ; domaines ; développement social et micro-entreprise ; environnement et assainissement ; planification ; relations extérieures ; culture ; agriculture ; élevage.

Cependant, on note que la plupart de ces commissions ne fonctionne pratiquement pas, hormis la commission santé, la commission domaniale et la commission finances et économie. Cette inertie se justifie par le manque d'initiatives, l'insuffisance de compétences mais aussi le faible niveau d'instruction de leurs membres. En réalité, ce dernier point touche pratiquement l'ensemble du conseil rural car celui-ci ne compte que onze conseillers scolarisés. Toutefois, d'autres acteurs interviennent au niveau de la communauté rurale de Ndiognick.

II. Les organisations locales

En dehors du conseil rural, il existe d'autres acteurs clés au niveau local tels que les OCB, les services administratifs et techniques et les partenaires au développement.

1. Les Organisations Communautaires de Base

Les OCB sont composées entre autres, de structures fédératives à savoir les GPF, GIE, ASC, ASUFOR, etc. Elles ont pratiquement toutes, les mêmes objectifs : le développement de leur communauté rurale à travers leurs divers domaines d'activités avec bien sûr, l'appui des partenaires d'une part et du conseil rural d'autre part, bien que le soutien de ce dernier ne soit autant pas important. Ces OCB constituent des relais pour atteindre les différentes couches sociales. Cependant, elles ne répondent pas aux exigences fonctionnelles. Cela est d'une part, lié à l'incompétence des membres du groupe ou même de leurs leaders, d'autre part au manque de fonds et de matériels.

Tableau 2 : Typologie des OCB

Forme de structure	Nb. cit.	Fréq.
GPF	7	53,9%
GIE	1	7,7%
ASC	4	30,8%
autres	1	7,7%
TOTAL CIT.	13	100%

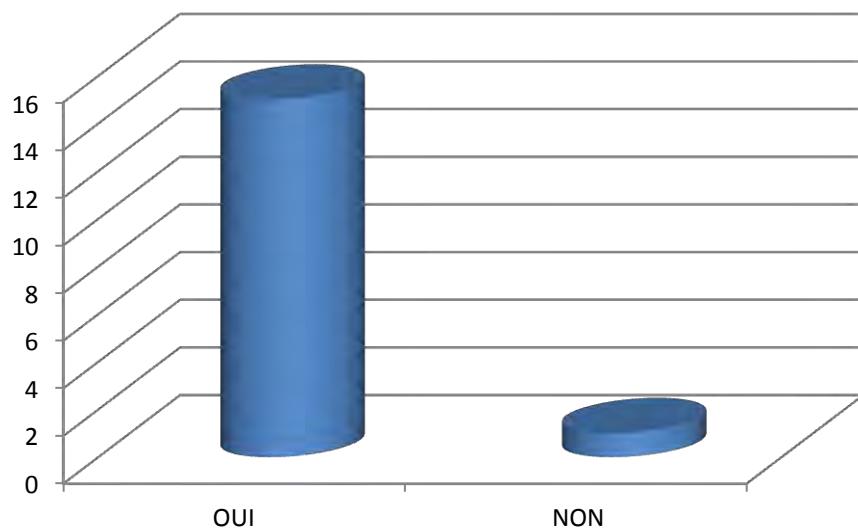
Source : mémoire / Aminata Diallo Décembre 2013

1.1 Les Groupements de Promotion Féminine

Les groupements de promotion féminine sont proportionnellement dominants sur les autres organisations de la CR. Ils regroupent les femmes d'un même village et ont entre autres, comme motifs de création le renforcement des rapports sociaux, la solidarité, l'accès facile aux financements et la promotion de la femme au sein de la société. Dans le cadre de notre étude, on a eu à s'entretenir avec les mandataires de dix groupements dont les activités principales restent le commerce et le maraîchage ; ces femmes versent dans la transformation

des produits agricoles notamment la pâte d'arachide et l'huile. Mises à part les activités précitées, certains de ces groupements offrent des services (location de bols) mais également chacune de ces femmes s'active dans le petit commerce. Cependant, celles-ci sont confrontées à de nombreuses difficultés qui amenuisent leurs activités. Il s'agit, entre autres, de l'analphabétisme, du manque de formation mais aussi de l'insuffisance des moyens financiers. Ce dernier point est en rapport avec l'insuffisance des financements des partenaires et la quasi-absence de l'appui du conseil. C'est ce qui explique dans l'ensemble, le faible dynamisme de ces GPF. Ils participent certes aux réunions mais ne sont relativement pas impliqués dans la gestion des affaires locales pour autant.

Graphique 1 : participation aux réunions



Source : enquête mémoire / A. Diallo Décembre 2013

Sur ce graphique, on remarque que le taux de participation aux réunions des GPF est important mais il faut toutefois signaler que tous les membres ne s'investissent pas dans la gestion de proximité des affaires locales. Seules les mandataires, généralement présidentes de leur association, répondent à l'appel du Conseil Rural mais le fait est que, celles-ci sont aussi bien illettrées que leurs camarades, autant dire qu'elles ne sont pas en mesure de rendre compte ou même d'inciter leur groupement à plus de participation. Tout ce dont elles se préoccupent c'est plus des possibilités de crédits et financements.

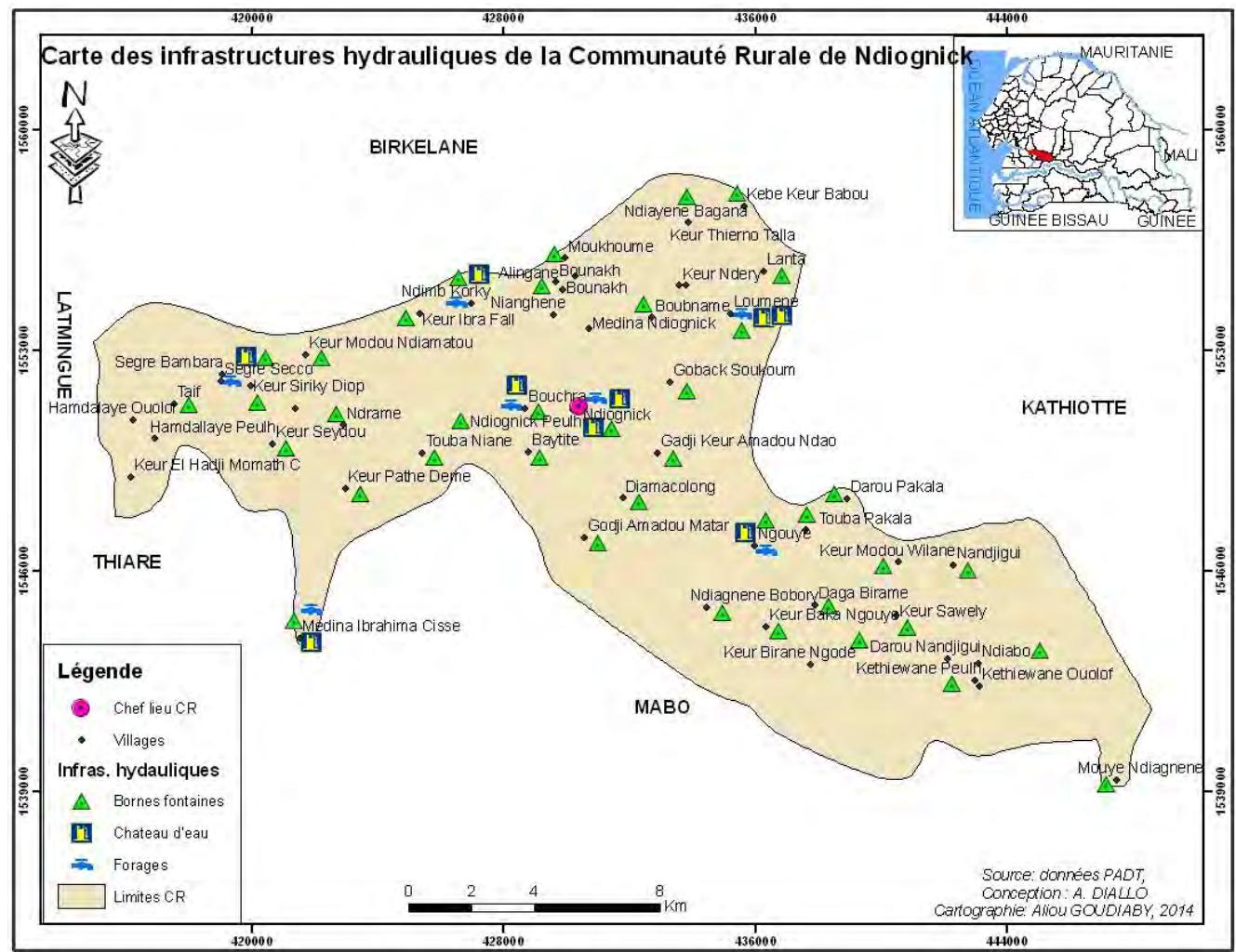
1.2 Les Associations Sportives et Culturelles

A l'origine, on parlait d'Association Sportive pour désigner un groupe de personnes pratiquant ensemble un sport puis, il s'y est ajouté l'aspect culturel. Généralement, il s'agit d'un regroupement juvénile créé dans le but de raffermir les liens entre les jeunes d'une localité afin de promouvoir le développement de celle-ci au travers de diverses activités. Dans la CR de Ndiognick, seules onze ASC se sont affiliées à l'ODCAV. Cela étant, notre questionnaire a été soumis à cinq d'entre elles. Les réponses nous ont permis de déceler un niveau d'instruction au plus bas de l'ensemble des membres. Elles nous ont également fourni des informations sur le niveau de progression de ces associations, sur les obstacles auxquels elles sont constamment confrontées et même de leur position par rapport à leur implication dans les affaires locales. En premier lieu, ces ASC sont fortement touchées par l'analphabétisme de leurs membres. En effet, l'inculture de ces jeunes se répercute sur le mode de fonctionnement de ces structures qui, dans l'incapacité de mener à bien des activités génératrices de revenus, se sont confinées dans leur statut de simple association et non pas d'acteur de développement. Cette situation est d'autant plus causée par le déficit d'appui financier et matériel, le manque de créativité mais également de l'absence de cohésion des membres. Ceci dit, leur représentativité est peu significative aussi bien dans la CR que dans la recherche du développement local induit par la politique de décentralisation. Autrement dit, l'action de ces structures n'est pratiquement pas remarquable dans la participation citoyenne. Cela explique en grande partie les dysfonctionnements de la commission jeunesse, sport et loisirs.

1.3 Les Associations des Usagers du Forage

Ce sont des organisations composées des différentes franges de la population et qui ont été instituées par les services de l'hydraulique. Elles remplissent une mission appréciable dans l'approvisionnement en eau potable dans la CR et assurent également la maintenance des forages. Cela se traduit par les données représentées sur la carte ci-après.

Carte 3 : infrastructures hydrauliques



On remarque que tous les villages de la CR ont accès à l'eau potable. L'ensemble de la CR compte sept forages, dix châteaux d'eau et plus d'une centaine de bornes fontaines. Cependant, on peut également signaler que, les branchements ne sont pas accessibles à toutes les habitations. Il peut y avoir que, dans un même village, une partie soit raccordée et l'autre non. C'est ce qui explique en partie les difficultés auxquelles les ASUFOR font face dans l'exercice de fonction. Elles manquent de moyens financiers et matériels ayant pour conséquence, une faible couverture des besoins en eau potable sur l'ensemble du territoire. Cela va sans dire que la satisfaction générale de cette nécessité impérieuse n'est pas encore atteinte. Entre autres, ces difficultés sont autant d'ordre financier que matériel. Le sous-équipement du secteur de l'hydraulique se manifeste particulièrement par des tuyaux de petite

dimension qui ne s'adaptent pas à de fortes pressions d'eau. Pour ce qui de leur implication dans la gestion des affaires, elles reçoivent régulièrement des convocations aux réunions. Ce qui amène à dire qu'elles participent activement dans le déroulement des plans d'action du CR.

2 Les services administratifs et techniques

Il s'agit entre autres de l'administration locale, du Centre d'Appui au Développement Local (CADL) et des services départementaux et régionaux. Ce sont les représentants de l'Etat au niveau local.

- ❖ L'administration locale est conduite par le Sous-préfet de l'Arrondissement de Mabo et assure la fonction de médiateur entre ce dernier et ses communautés rurales. Le Sous-préfet est chargé de contrôler la légitimité et d'approuver les actes du conseil rural dans sa gestion. Pareillement, il préside les CLD.
- ❖ Le CADL est placé sous la tutelle du Sous-préfet. En plus de l'appui technique qu'il apporte au conseil rural, il dispense également des formations en vue de renforcer l'aptitude des acteurs locaux.
- ❖ Les services départementaux et régionaux les plus représentatifs sont le Service Départemental du Développement Rural (SDDR), l'Inspection Départementale de l'Education (IDE), le Service Régional de l'Hydraulique, le District Sanitaire, le Service Régional de l'Elevage, etc.

3 Les partenaires au développement

La coopération décentralisée prend remarquablement part à la consolidation de la décentralisation. D'une certaine manière, elle permet une réduction de la pauvreté car constituant un recours prisé par les populations, aux moyens financiers. Dans la CR de Ndiognick, les partenaires éminents restent l'ANCAR, le PNDL, le CLCOP, PEPAM, World Vision. Ce dernier verse plus dans le social, dans l'intention de procurer un bien être aux enfants, en particulier. Ces partenaires appuient également le CR dans son rôle de promoteur du développement local dont les enjeux exigent une relance des activités socioéconomiques, sources escomptées de développement de la communauté rurale. Cependant, la coopération décentralisée n'est pas aussi importante, surtout du côté des OCB qui ont souvent des difficultés pour rembourser.

CHAPITRE II : LA PARTICIPATION CITOYENNE

Au Sénégal, le processus de décentralisation induit une participation des citoyens dans les prises de décisions concernant les politiques publiques de leur localité. En effet, il cherche à établir des rapports plus étroits entre la population et les décisions politiques territoriales.

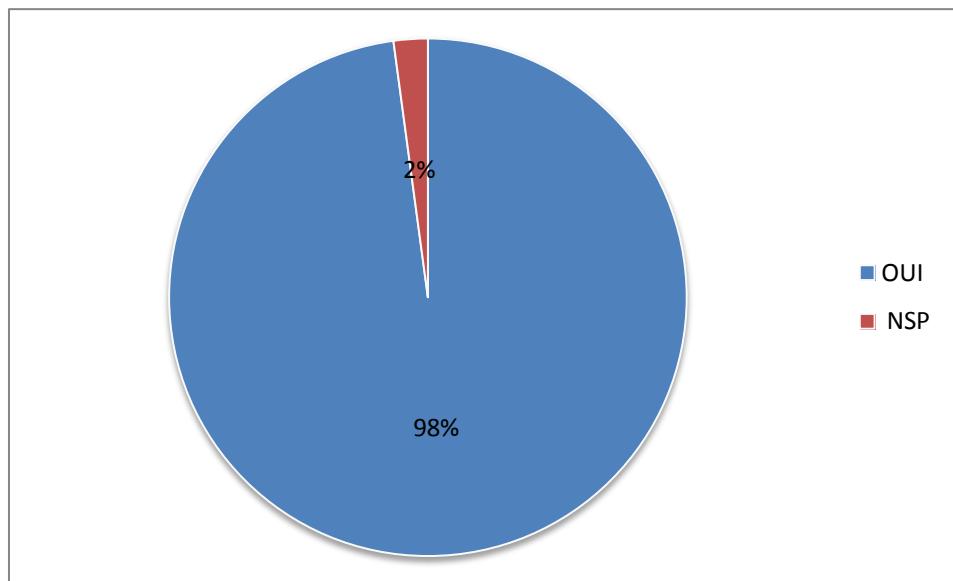
Dans le cadre de notre étude dans la CR de Ndiognick, on a eu à interroger des ménages, des Organisations Communautaires de Base mais aussi des membres du Conseil Rural. De par les réponses obtenues auprès des interviewés, on va essayer d'analyser sous différents angles, la participation citoyenne dans cette localité.

I. LA PLACE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Le processus de décentralisation permet aux administrés de participer, de façon très attentive à la gestion des affaires leur concernant. Cette participation constitue un outil essentiel à la réalisation des objectifs de la décentralisation, à travers le développement local. Il est donc primordial pour une collectivité locale, de faire gagner à sa population des marges d'autonomie qui lui permettront de mieux s'exprimer.

Les enquêtes menées auprès de la population de la Communauté Rurale de Ndiognick ont montré une importance absolue de la participation citoyenne. En d'autres termes, les populations des quatre villages centres que nous avons eues à interroger, ont quasiment adhéré à l'idée selon laquelle la participation citoyenne est un élément crucial du développement local. Elles sont convaincues que leur participation à l'organisation et au contrôle administratif de leur localité peut, dans la mesure du possible, induire le développement local dont elle constitue la base.

Graphique 2 : Pertinence participation citoyenne



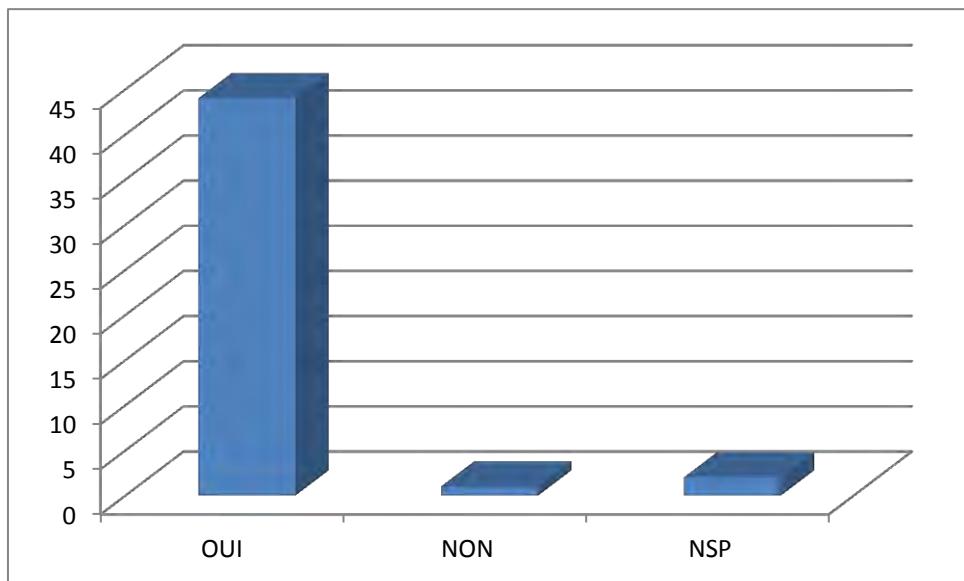
Source : enquête mémoire / A. Diallo Décembre 2013

Ce concept de développement local et participatif consiste en un rassemblement de toute la détermination des acteurs locaux ayant pour vocation principale, l'amélioration des conditions de vie des populations. Celles-ci ont donc conscience de la place importante qu'occupent leurs actions mais aussi de la pertinence de leur implication dans la gestion locale. Plus de la moitié de nos enquêtés ont soutenu que bon nombre d'infrastructures sont des œuvres de leur participation.

1. Les enjeux

Etant défini comme ce que l'on risque de perdre ou de gagner, l'enjeu de la participation des populations dans la CR de Ndiognick verse plus dans le positif que dans le négatif. Cela se justifie par les réponses que bon nombre d'entre elles ont données en ce qui concerne leur implication dans la gestion des affaires locales. En effet, celle-ci est induite par la politique de décentralisation, qui a permis d'élargir les compétences de l'Etat aux Collectivités locales de par le développement local dont la participation des populations permet son émergence. Cette politique de décentralisation est pratiquement appréciée par l'ensemble des personnes ciblées par l'enquête.

Graphique 3 : Appréciation décentralisation



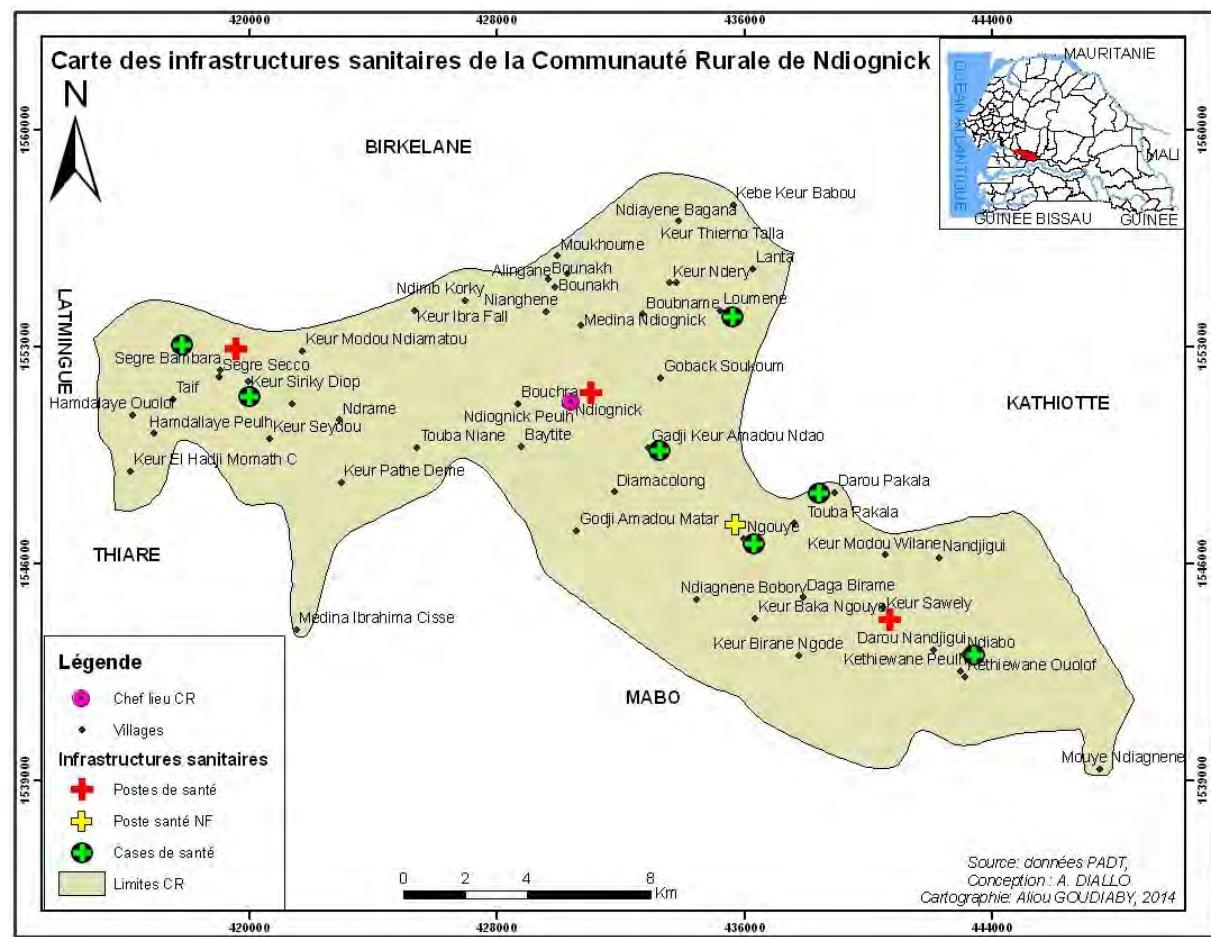
Source : enquête mémoire / A. Diallo Décembre 2013

Selon ces habitants de la CR de Ndiognick, leur participation a été à l'origine de beaucoup de changements notés dans cette localité. Pour eux, leur intérressement permet de mieux connaître leurs droits et devoirs en tant que citoyens, afin d'en faire bon usage. Dans une certaine mesure, elles acquièrent donc des connaissances des textes qui régissent leur territoire, ou tout au moins, ont des informations sur l'existence de ces textes. C'est dire aussi, que cette collaboration est d'autant plus intéressante, étant donné la large prise de conscience qu'elle engendre.

2. Les acquis sociaux

Parmi les préoccupations majeures des populations de Ndiognick, figurent l'accès aux services médicaux. Il existe très peu de structures sanitaires dans ces différents villages. Sur l'ensemble du territoire, on ne compte que trois postes et sept cases de santé. Néanmoins, il existe un quatrième poste de santé implanté dans le village de Ngouye mais celui-ci n'est pas encore fonctionnel. La répartition de ces diverses structures sanitaires est ainsi représentée sur la carte ci-après.

Carte 4 : infrastructures sanitaires



Pour confirmer l'importance de leurs actions dans la gestion de proximité, les habitants soutiennent que l'accès aux services sociaux de base, en particulier aux structures sanitaires, leur a beaucoup été facilité, par leur participation. En d'autres termes, c'est cette participation qui a permis l'érection du poste de santé de Keur Sawély mais également de nombreuses cases de santé en vue de dispenser les populations des trajets longue distance. Ceci se traduit par la création de ces différentes structures telles qu'elles sont réparties sur la carte ci-dessus, d'écoles et de collèges, de latrines domestiques (hygiène et assainissement) etc. A côté de toutes ces réalisations, on peut aussi noter des financements pour la mise en œuvre de projets conçus par des organisations telles que les OCB (GPF, GIE, ASC, etc.), tout cela en accord avec des partenaires ou Structures de Financement Décentralisées tels que WORLD VISION, PRODDEL, PAMECAS, CMS, FDEA etc.

Tableau 3 : Adhésion à l'idée de la participation citoyenne

Opportunités décentralisation	Nb. cit.	Fréq.
oui	30	63,8 %
non	15	31,9 %
NSP	2	4,3 %
TOTAL CIT.	47	100%

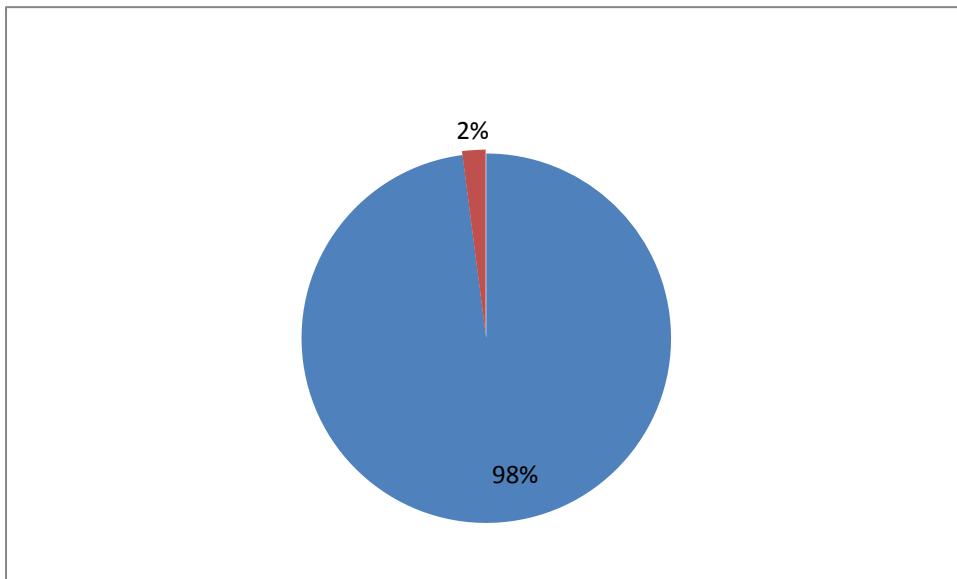
Source : enquête mémoire / A. Diallo Décembre 2013

En outre, cette implication leur permet d'exposer la situation intenable dont elles sont victimes au quotidien lors des manifestations publiques (administration). C'est donc évident que ces rencontres d'avec les autorités compétentes sont des circonstances favorables à leurs requêtes. La participation est certes indispensable mais elle a cependant de nombreuses contraintes auxquelles elle se heurte, toujours est-il qu'elle n'est pas encore satisfaisante, notamment dans la communauté rurale de Ndiognick.

II. Les contraintes de la participation citoyenne

Au Sénégal, le processus de décentralisation n'est pas doté de moyens d'accompagnement. Cette situation est beaucoup plus accentuée dans la communauté rurale de Ndiognick. Dans cette zone, on peut dire que la majorité de la population ne sait même pas ce que veut dire décentralisation. En effet, seule une petite proportion de celle-ci (2% comme le montre la figure ci-dessous) sait ce qu'est vraiment la décentralisation.

Graphique 4 : Connaissance décentralisation



Source : enquête mémoire / A. Diallo Décembre 2013

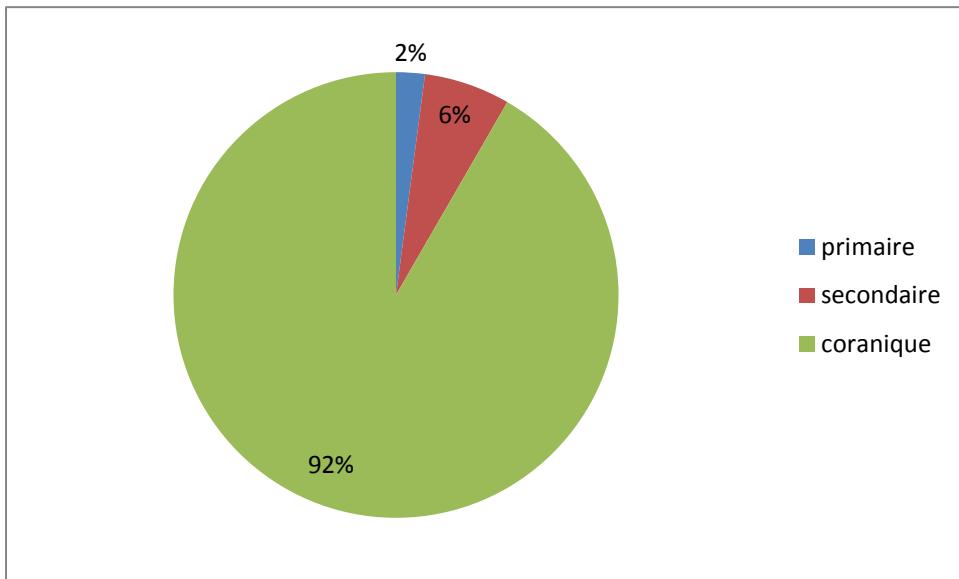
D'une part, cela peut s'expliquer par des facteurs tels l'analphabétisme, l'absence de sensibilisation mais aussi le manque de communication.

D'autre part, ces contraintes sont suscitées par le manque de moyens financiers ou matériels, de moyens de déplacement (transport) mais aussi la longue distance qui sépare les autres villages du chef-lieu (Ndiognick). Il est aussi important de rappeler que le chef-lieu est très enclavé et que par conséquent son accessibilité n'est pas chose facile. L'appartenance politique constitue également une influence déterminante à cette participation.

1. L'analphabétisme

Globalement, la région de Kaffrine est réputée réfractaire à l'éducation. Cela s'est avéré avec les données de l'enquête menée dans la communauté rurale de Ndiognick. En effet, elles ont montré que la quasi-totalité de la population n'est pas instruite. Parmi les interviewés, minimes sont ceux qui ont été à l'école française. Ils ont tous, pour ainsi dire, fréquenté l'école coranique. D'emblée, on peut dire que le faible niveau d'instruction est une réalité sociale qui ralentit le développement de la CR de Ndiognick.

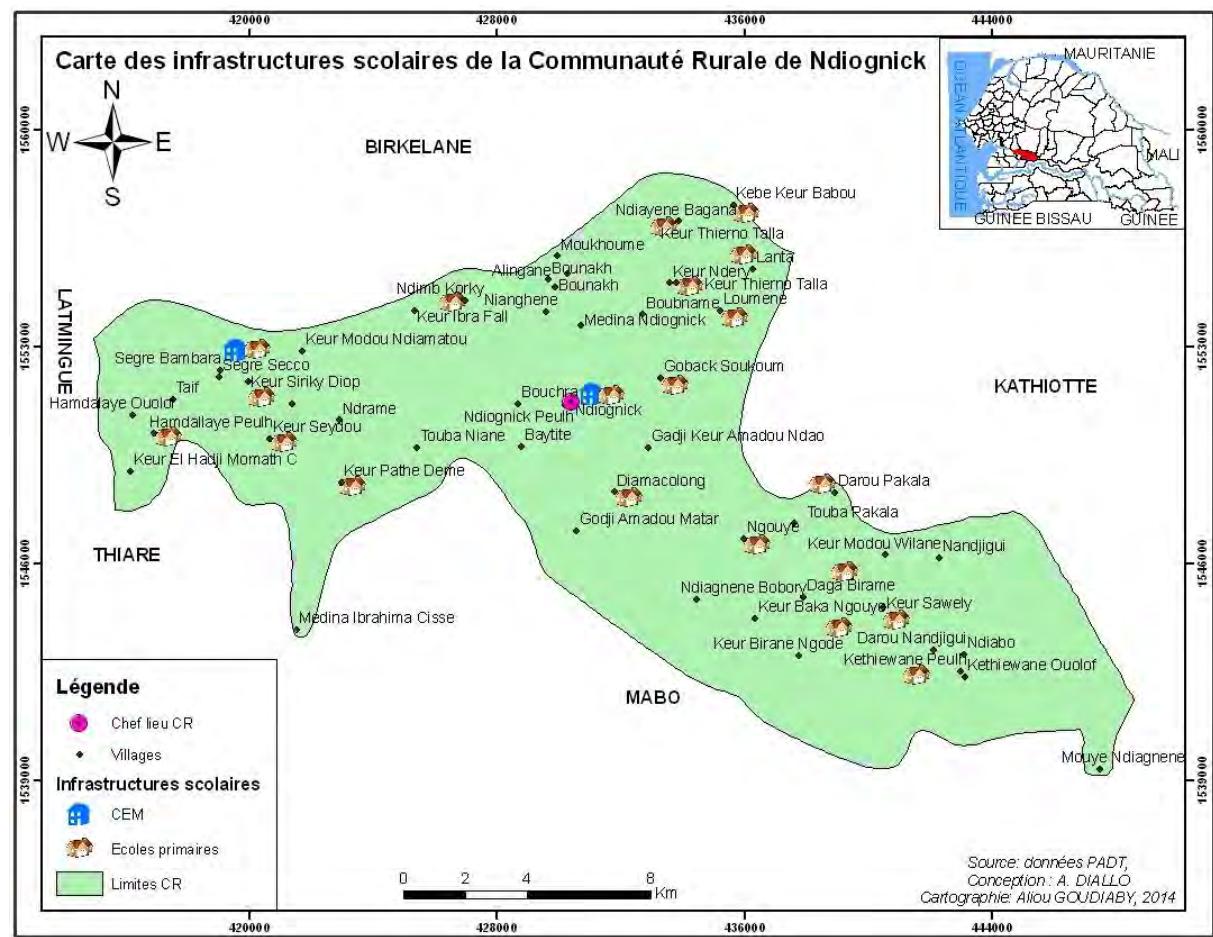
Graphique 5 : Niveau d'instruction



Source : enquête mémoire / A. Diallo Décembre 2013

La CR compte au total vingt écoles primaires publiques, une école maternelle privée, deux cases des tout-petits, deux Collèges d'Enseignement Moyen. Par contre, il existe plus d'une vingtaine d'écoles arabes et de daaras sur l'ensemble de la CR. C'est la raison pour laquelle plus de la moitié de la population n'est pas instruite. Le sous-équipement en infrastructures scolaires de cette localité est peut être grandement dû au caractère réfractaire de l'éducation. Ainsi, nos arguments s'étayent beaucoup mieux avec la carte des infrastructures scolaires ci-après.

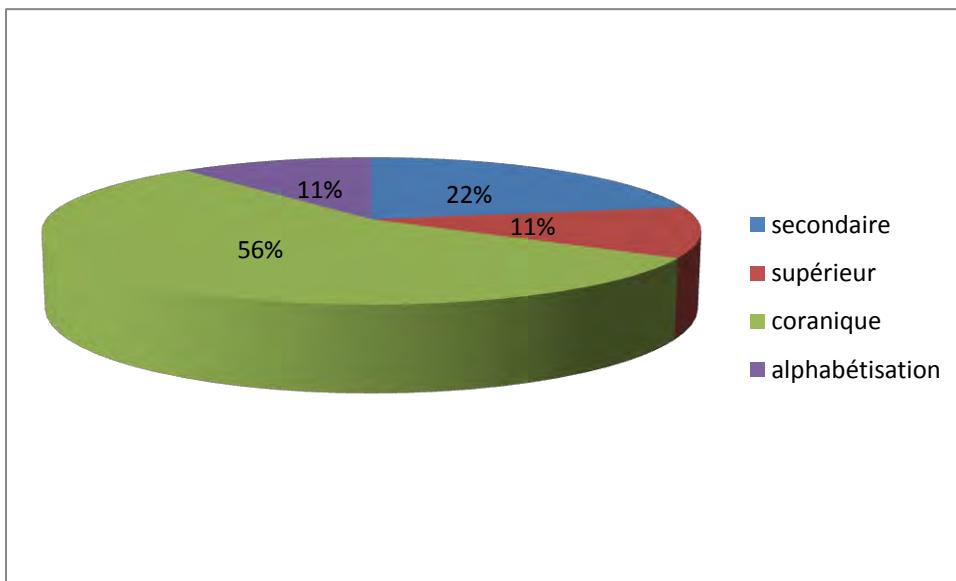
Carte 5 : infrastructures scolaires



Toujours sur cette même lancée, on se rend également compte de l'ampleur de la répercussion du taux d'analphabétisme élevé sur la participation citoyenne. Autrement dit, l'inculture des populations de cette zone est déplorable. La plupart d'entre elles ignore même ce qu'est la décentralisation, ses objectifs, ses principes, etc. Pour tout dire, les populations de cette localité ignorent tout de la décentralisation.

Même les conseillers ruraux élus pour représenter, informer et sensibiliser les populations sont illétrés, par conséquent ils n'ont pas les compétences requises pour remplir leurs fonctions. Ils n'ont pas suivi une formation adaptée à leur fonction, comme le stipule l'Article 9 du Code des Collectivités Locales. Le graphique ci-dessous montre le faible niveau d'instruction des élus locaux.

Graphique 6 : Niveau d'instruction des élus locaux



Source : enquête mémoire / A. Diallo Décembre 2013

Dès lors, on ne peut s'attendre à une participation plus importante que celle existante. Il est donc claire que la faiblesse du niveau d'instruction qui sévit la zone est plus que astreignante à la participation citoyenne. Cependant, il subsiste d'autres facteurs contraignants à cette implication populaire telle que l'absence de sensibilisation.

2. Absence de sensibilisation

D'après les données de l'enquête, la sensibilisation au processus de décentralisation n'a pas été effectuée à la base. D'une part, les habitants des villages sillonnés soutiennent que le CR n'a jamais effectué de programmes de sensibilisation à la décentralisation alors que c'est de son ressort. En effet, on constate que les populations ne sont pas suffisamment consultées et informées sur les décisions qui concernent leur vécu, sur la priorisation de leurs attentes.

Tableau 4 : Sensibilisation de la population

Sensibilisation	Nb. cit.	Fréq.
oui	5	10,4 %
non	43	89,6 %
TOTAL CIT.	48	100 %

Source : enquête mémoire / A. Diallo Décembre 2013

La majorité de la population ne participe pas aux réunions tenues par le CR. Les raisons de cette absence sont multiples mais la plus connue demeure l'insuffisance de communication. Il s'agit d'une dénonciation faite à l'encontre du CR, à qui on reproche un manque de considération vis-à-vis de sa population. Cette dernière reconnaît certes entretenir de très bons rapports avec l'ensemble du CR, mais considère cependant que celui-ci ne l'implique pas dans les affaires publiques. Cela se traduit par le fait que ceux qui assistent aux réunions n'aient pas droit à la parole. Pour l'essentiel, c'est l'absence de campagnes de communication qui est à l'origine de la non-implication de la population.

Cela dit, des membres du CR disent aussi avoir bel et bien sensibilisé la population lors des sessions du CR, des séminaires de formation avec des techniciens en la matière mais aussi à travers les OCB. De leur point de vue, les motifs sont autres que le manque d'informations. Il s'agit plutôt de la paresse venant des populations mais également de leur réticence à l'égard du Conseil Rural. Le fait le plus marquant reste l'appartenance politique qui interfère, de façon préjudiciable dans le processus de gestion participative des affaires locales.

3. Appartenance politique

L'affiliation personnelle cause d'énormes difficultés à l'action participative. Dans le cas de la CR de Ndiognick, ce sont les partisans du Parti Démocratique Sénégalais qui sont à la tête du CR. Par conséquent, ils soutiennent être confrontés à de nombreuses contraintes dans leur gestion car, disent-ils, il n'est point facile d'atteindre les objectifs de développement quand de tierces personnes s'opposent à tout ce qui se fait ou se dit. Cela influe non seulement sur l'attitude des populations, mais aussi sur leur mentalité car rappelons que le développement est « *la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent*

*apte à faire à accroître cumulativement et durablement son produit réel global »*¹⁶. Pour tout dire, la faiblesse de la participation citoyenne réside grandement dans l'appartenance politique mais, force est de constater que la plus grande contrainte à la participation citoyenne est le manque de moyens d'accompagnement.

4. Manque de moyens

Comme partout au Sénégal, le processus de décentralisation n'a pas été doté de moyens nécessaires et suffisants à sa bonne marche. Le constat est le même à Ndiognick où ceci empêche une participation populaire massive. Il s'agit notamment du manque de moyens financiers mais aussi de matériels des deux parties : population et conseil rural.

➤ Pour la population

Vu l'enclavement du chef-lieu de la communauté rurale de Ndiognick, il est soutenable que la situation financière très précaire mais également le manque de moyens de déplacement, font particulièrement défaut à l'implication populaire. Selon les populations, toutes les manifestations s'organisent pratiquement à Ndiognick. De ce fait, elles éprouvent d'énormes difficultés pour rallier le chef-lieu en raison de l'inexistence de routes praticables sans compter que les moyens de transport (voitures) sont presque inexistant, ou tout au moins accessibles à la première heure. Il est aussi notable que les charrettes sont les moyens de transport qui assurent principalement la liaison routière entre les villages de la CR. De plus, les trajets longue distance encouragent ces populations à plus de réticence quant à leur participation. En dehors du problème de transport, il existe aussi une difficulté majeure d'ordre financier qui influe, d'ailleurs sur le déplacement, en ce sens que le transport implique un coût (prix à payer) qui varie selon les destinations.

La situation financière précaire qui sévit le monde rural n'épargne point la CR de Ndiognick. Selon les données, ses populations sont même amenées à ne pas s'investir massivement dans les affaires locales, faute de moyens financiers. Elles estiment que le conseil rural ne fait rien pour les intégrer dans sa gestion car il ne leur assure pas les frais de déplacement, pas même la restauration (lors des réunions, séminaires, etc. à Ndiognick). Donc, elles ne sont pas en mesure de satisfaire à leurs « obligations » à cause des difficultés matérielles qu'elles

¹⁶ Ethiopiques, Revue Négro-africaine de Littérature et de Philosophie numéro 18, Participation et Réforme Administrative Sénégalaise.

éprouvent. Cependant, ces contraintes ne touchent pas seulement la population, mais aussi le conseil rural.

➤ Pour le conseil rural

Le conseil rural est confronté à d'énormes difficultés dans sa gestion. Celles-ci se manifestent à travers le manque criant de moyens financiers et de déplacement mais également d'équipement.

Etant donné la faiblesse de son budget, le conseil rural n'est pas en mesure de mener à bien la tâche qui lui est confiée. Ainsi, il accuse d'un retard important dans l'accomplissement de ses activités. Hormis le budget qui lui est alloué officiellement, le conseil rural ne compte pratiquement que sur le paiement des taxes rurales. Ceci constitue ses principales ressources et ne lui permet pas de prendre en charge des frais de déplacement et de restauration des populations lors des manifestations. A ce qu'on dit, ceci est inscrit au budget mais n'a toujours pas été exécuté. Le conseil n'est donc pas en mesure de couvrir des dépenses ou investissements comme le souhaitent ses administrés.

Ses problèmes ne se limitent pas seulement aux difficultés financières car il s'y ajoute le manque de moyens de déplacement. Le conseil rural ne dispose que d'un véhicule de service attribué au PCR. Cela entrave fortement le bon fonctionnement des activités du conseil rural. La majorité de ses membres ne réside pas dans le chef-lieu de la communauté rurale, il faut par conséquent d'autres moyens de transport afin qu'ils puissent rallier facilement ledit lieu. A côté de la question du transport, il y a aussi l'absence d'équipement.

L'équipement en matériel bureautique fait défaut à la gestion du CR. C'est ce qui est à l'origine du retard constaté dans la réalisation des tâches qui lui sont conférées. Ce manque est également constaté au niveau de la Sous-préfecture et du CADL. Il se manifeste à travers les nombreuses plaintes par rapport à l'Etat civil. En effet, les communautés rurales sont dépourvues de centre principal d'Etat civil, elles ne disposent que de centres secondaires dont le PCR reste l'officier d'Etat civil et est sous le contrôle et la responsabilité du Sous-préfet.

En dehors de toutes ces contraintes, il arrive également qu'il y ait des contentieux entre le conseil rural et les populations. Ceux-ci relèvent de la gestion foncière, notamment lors des délibérations des affaires domaniales. La principale cause de ces contentieux réside dans la méconnaissance des textes qui régissent la gestion du foncier (fonds de terre surtout) dont la

population est convaincue qu'elle est strictement basée sur l'appartenance politique, donc de façon partielle ou subjective. D'une manière générale, c'est ce qui induit les problèmes entre les administrés et leurs représentants.

En somme, la liste des contraintes n'est pas exhaustive, on en a juste énumérée les plus saillantes, hormis l'incapacité de gestion des compétences transférées par l'organe délibérant de la collectivité territoriale Ndiognick.

TROISIÈME PARTIE:

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Chapitre I : L'économie locale

I. Les principales activités économiques de la Communauté rurale

Dans la CR de Ndiognick, les secteurs d'activités économiques les plus en vue restent l'agriculture principalement, l'élevage, l'artisanat, le commerce. Ils fondent l'économie locale et abondent éventuellement de potentialités. Toutefois, ces secteurs connaissent de nombreuses difficultés pouvant ainsi, entraver leur bon fonctionnement.

1. Les potentialités

Les activités exercées dans la CR offrent beaucoup de possibilités. L'agriculture (maraîchage) tout comme l'élevage (aviculture), satisfont en grande partie, les besoins en consommation (autoconsommation), offrent régulièrement des emplois et constituent également des activités génératrices de revenus pour les populations locales. Il est aussi important de souligner que l'élevage met à la disposition de la population paysanne, des animaux de trait, de l'engrais (fumure), moyens de transport (charrettes) pour des personnes et des biens. Dans une certaine mesure, ces activités contribuent à la réduction de la pauvreté. Néanmoins, l'économie locale rencontre d'énormes difficultés dans ses différents secteurs.

2. Les contraintes

- L'agriculture constitue la principale activité de la CR, elle est majoritairement exercée par la population. Elle est potentiellement source de développement mais rencontre des difficultés liées entre autres, à l'appauvrissement des sols, au retard dans la distribution des intrants mais aussi de leur insuffisance, à l'écoulement des produits agricoles, notamment l'arachide, à la mauvaise qualité des semences, à l'accès difficile aux engrains et à la vétusté du matériel.
- L'élevage était la seconde activité économique de la CR mais depuis un certain temps, il semble prendre le dessus sur l'activité agricole. Cependant, il connaît quelques problèmes d'approvisionnement en aliments de bétail, de vol de bétail, du rôle limité des agents vétérinaires, etc.
- L'artisanat est caractérisé par un manque de matériels mais aussi et surtout par l'absence de professionnalisme des artisans.

- Le commerce n'est pas activement pratiqué dans cette zone du fait de l'inexistence de routes praticables.

II. Les services sociaux de base

Les maux de la CR ne se limitent pas seulement aux secteurs d'activités, ils s'observent aussi dans l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, électrification). Ces secteurs connaissent également beaucoup de problèmes. De même, l'hydraulique qui n'est certes pas du domaine de compétence des collectivités locales constitue un secteur dont il urge de développer dans la mesure de la faible couverture en eau potable dans cette zone.

De nombreux villages de la CR (26,13% de la population) n'ont pas un accès facile aux postes (voir carte infrastructures sanitaires de la CR) de santé. Pareillement, l'accès à l'eau potable (voir carte infrastructure hydrauliques) n'est pas assuré dans tous les villages de la CR malgré les efforts fournis dans le domaine de l'hydraulique. Même dans les villages centre, le constat est le même, seule une partie bénéficie des branchements du fait de leur éloignement. La même situation s'observe dans l'électrification car seuls quatre villages de la CR sont électrifiés. Dans le domaine de l'éducation (voir carte infrastructures scolaires), il reste certes beaucoup à faire mais les capacités d'accueil sont satisfaisantes. C'est le faible taux de scolarisation qui est le plus déplorable. Cela se justifie d'une part, par la une forte fréquentation de l'école coranique.

L'absence de voies de communication est aussi à signaler. Cela entrave grandement les échanges commerciaux, à tel point que le commerce n'est presque pas praticable dans cette zone.

CHAPITRE II : Les perspectives de développement

Il est intéressant de rappeler que la décentralisation n'est pas seulement une technique administrative, c'est aussi un PCR élu (CR) pour exercer des compétences avec des moyens humains et financiers dans la CR. Ceci implique donc une grande nécessité en ressources humaines, financières mais aussi en équipement.

I. Développer à la perspective d'une relance de l'économie locale

Les secteurs de l'économie locale tels que l'agriculture, l'élevage, l'hydraulique ne font certes pas partie des compétences gérées par les Collectivités Locales mais il serait intéressant de les rajouter à celles-ci afin de permettre des avancées significatives de la politique de décentralisation par la promotion du développement local, visant une amélioration des conditions de vie et de travail des populations locales.

A l'issue de l'étude menée dans la CR de Ndiognick, l'on s'est rendu compte que le processus de décentralisation est loin d'atteindre son paroxysme dans la mesure de la faible participation des populations dans les affaires publiques locales. Or la décentralisation est une stratégie de développement économique mais aussi social qui met en évidence la participation citoyenne à travers le développement local. Ceci dit, il est donc capital pour les populations locales, de s'engager à fond dans les projets et programmes de développement. Cela suppose un renforcement des capacités de la population à la base afin qu'elle puisse disposer de ressources nécessaires à la bonne marche de ses activités.

Dès lors, le concept de développement local apparaît comme une panacée aux énormes disproportions socioéconomiques en s'appuyant sur les populations locales. C'est donc une pratique sociale fondée sur la participation citoyenne. Autrement dit, pour qu'il ait développement local, il faut impérativement participation de la société civile.

Cela implique alors un renforcement des infrastructures au niveau local mais aussi des compétences des acteurs locaux. Sachant que leur force se trouve plus particulièrement dans les domaines d'activités qui leur sont propres, il est important d'entrainer des potentialités au niveau local. Ceci dit, les secteurs d'activités de la CR de Ndiognick ont un besoin criant de ressources financières mais également d'équipements nécessaires à la pratique de leurs activités en vue d'accroître l'économie locale, gage du développement local pour une

réduction considérable de la pauvreté. Pour ce qui de la CR de Ndiognick, il est opportun de renforcer les potentialités agricoles et pastorales puisque le développement passe tout d'abord par ces différents secteurs d'activités (agriculture surtout, élevage, artisanat, commerce). Ils peuvent permettre une nette amélioration des conditions de vie des populations ; il est donc fondamental de remédier aux difficultés auxquelles ils sont confrontés dans leur exercice.

II. Financement des infrastructures

1. Déconcentration

La décentralisation est une stratégie mise en place par l'Etat dans le but d'accorder aux collectivités locales une autonomie des institutions locales. Pour permettre une meilleure efficacité à cette technique administrative, il est nécessaire de déconcentrer les services étatiques. Cette déconcentration consiste en un transfert de d'une partie du pouvoir centralisé vers des agents locaux qui restent soumis à l'Etat central.¹⁷ Dès lors, elle se distingue de la décentralisation par l'absence de l'autonomie des institutions locales alors que leur efficience en appelle à une complémentarité. Ainsi, pour atteindre les objectifs du développement local en particulier et de la décentralisation en général, il est opportun de rapprocher les populations locales de l'ensemble des services pouvant concourir à leur épanouissement.

2. Renforcement des moyens de la CR

Pour que la CR puisse remplir pleinement ses fonctions dans le cadre de la politique de décentralisation, il est impératif que des moyens suffisants soient mis à sa disposition. Cela implique entre autres, le renforcement des capacités des acteurs locaux, le développement des services sociaux, la maîtrise des compétences transférées mais également les techniques d'AT.

1.1 Les capacités des acteurs locaux

Comme l'énonce l'article 9 des Textes de Lois de la Décentralisation, les élus des collectivités locales ont droit à une formation adaptée à leur fonction. Mais les enquêtes menées dans la CR de Ndiognick révèlent que les élus n'ont pas été formés dans ledit domaine car n'ayant pas une maîtrise de la décentralisation, ou tout au moins une parfaite maîtrise. Le constat est

¹⁷ Référence : dictionnaire Encarta

le même du côté des autres acteurs (Population, OCB, etc.). L'incompétence de ces acteurs ne peut, en aucun cas permettre les résultats escomptés des différentes réformes de la politique de décentralisation.

Afin que ceux là soient aptes à exercer les fonctions qui leur sont assignées, il est fondamental qu'ils aient les compétences requises et pour ce faire, l'organisation de sessions de formation mais aussi de campagnes de communication s'impose. Ceci constitue un besoin impérieux dont la satisfaction induit une réelle participation des acteurs, élément producteur du développement local car ayant une bonne connaissance des réalités sociales.

1.2 Les techniques d'AT

L'aménagement du territoire ne doit, en aucun cas être négligé dans le processus de décentralisation puisqu'il est un outil de développement local. C'est aussi un plan de répartition des activités et équipements en fonction à l'espace disponible. La prise en compte de l'aspect géopolitique est donc essentielle dans la mise en œuvre des projets de développement.

1.3 Le développement des services sociaux

La décentralisation est une stratégie distributive de compétences de l'Etat aux CL mais elle n'est pas accompagnée de moyens nécessaires à son processus. Les Collectivités Locales ne sont pas dotées de moyens suffisants pour exercer pleinement leur fonction. Par moyens, on entend bien des moyens financiers mais aussi des moyens matériels.

Le conseil rural de la CR de Ndiognick est confronté à de sérieux problèmes d'ordre financier et matériel. Il ne compte que sur le budget alloué par l'Etat et le paiement des taxes rurales dont le recouvrement reste insatisfaisant. Ce sont là, les principales ressources de la CR, insuffisantes pour accomplir convenablement son rôle de « dévelopeur ». Pareillement, la CR fait face à un sous-équipement de ses structures dans le domaine de l'éducation, la santé, de l'hydraulique, etc.

Pour que les CL puissent atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), il est impératif qu'elles soient dotées de moyens financiers et matériels. C'est ainsi qu'elles pourront satisfaire aux exigences des politiques de décentralisation et permettre une amélioration des conditions de vie et de travail des populations, puisque celles-ci sont au centre du processus de décentralisation et du développement local.

Pour ce faire, il faudra que les actions soient multipliées au niveau local afin que les populations puissent surmonter leurs difficultés. Cette satisfaction des besoins de la population commence par une dotation du conseil rural de moyens financiers et matériels, en vue d'une simplification de l'accès aux services sociaux de base, gage de l'épanouissement des populations. Ce faisant, elles seront en mesure de répondre massivement aux convocations du CR, car bon nombre de ces citoyens ont sombré dans le désespoir, estimant que c'était inutile de s'impliquer, alors que toutes ces actions seraient vaines. En somme, pour que les objectifs de la décentralisation et du développement local soient atteints, il est indispensable de doter les CL de moyens d'accompagnement suffisants pour l'exercice des tâches qui leur sont confiées.

CONCLUSION

La décentralisation a été adoptée en Afrique dès l'accession à la souveraineté de ses Etats. Elle est cependant contrainte par de nombreuses difficultés liées à l'exercice des différentes compétences transférées par l'Etat aux collectivités locales. L'objectif premier de la politique de décentralisation est l'administration libre des collectivités territoriales par des instances locales élues au suffrage universel. De la même façon, elle prévoit de les doter d'une autonomie financière afin qu'elles puissent s'administrer librement.

Au Sénégal, ce transfert est certes effectif mais ne s'accompagne pas de moyens matériels, techniques et surtout financiers qui concourent à la bonne marche de ce processus de décentralisation mais également à l'atteinte de l'objectif escompté, le développement local qui repose sur la bonne gouvernance, la démocratie à la base, la transparence et l'équité et permet dans une certaine mesure, à la réduction voire l'éradication de la pauvreté.

Dans la Communauté rurale de Ndiognick, ces contraintes s'expliquent particulièrement par un taux de scolarisation (27,90%) relativement faible de l'éducation formelle (école française) comparativement à celle coranique. Cette prévalence de l'enseignement coranique a toujours existé et s'est traduite dans les données d'enquête, qui ont montré une ferme dévotion des populations de Ndiognick à la religion musulmane (Islam). Néanmoins, force est de reconnaître qu'il y a eu une certaine évolution dans le domaine de l'éducation durant ces dernières années grâce à l'introduction de l'apprentissage coranique à l'école française. Mais cela ne veut pas dire pour autant, un changement des mentalités de la communauté car cette évolution de l'enseignement français est encore récente.

Dans les textes de lois de la décentralisation plus précisément en son article 9, il y est soutenu que « pour accomplir leurs missions, les collectivités locales disposent de services propres et s'appuient sur les services déconcentrés de l'Etat. Les élus des collectivités locales ont droit à une formation adaptée à leur fonction ».

L'enquête menée dans cette CR montre une faille de l'article précité, autant dire un paradoxe avec plus de la moitié des conseillers ruraux illétrés et incompétents. Ceci constitue une contrainte majeure pour le CR, promoteur de développement par une approche participative. Aussi, il est indispensable que les services étatiques soient déconcentrés afin d'œuvrer avec les CL, à la concrétisation des projets de développement et satisfaire pleinement, ou tout au moins certains besoins de la société. Cependant, il semblerait que la CR de Ndiognick n'est pas incluse dans ce lot de CL car elle n'abrite même pas un centre d'Etat civil mais plutôt un

centre secondaire dont l'administration ne relève pas du domaine de la CR mais de la Sous-préfecture qui coordonne la fonction de l'officier d'Etat civil (PCR Ndiognick). Ceci dit, la déconcentration de ces services pourrait grandement aider améliorer les conditions de vie des populations locales au travers de leur épanouissement et appuyer considérablement le CR dans l'accomplissement de sa fonction.

Outre ces difficultés énumérées, la faible intervention de la coopération décentralisée dans cette localité est aussi à souligner, alors qu'elle est d'un grand intérêt, voire même indispensable pour un possible redressement de l'économie locale (par le biais des financements aux OCB), facteur de développement de cette zone rurale et évidemment, le développement des services sociaux de base.

Dans l'ensemble, c'est ce qui à l'origine du blocage noté, si on ose dire, dans l'exécution des fonctions de la CR, en tant que collectivité territoriale et acteur de son propre développement. Sans exagérer, on peut dire que le but de cette politique n'est pas ou n'est pas encore atteint car la dépendance des collectivités locales, à l'image de la communauté rurale de Ndiognick, des services étatiques n'est pas du tout réduite. Celle-ci est toujours confrontée à la centralisation vu les difficultés considérables qu'elle éprouve dans l'accès à ces services mais également dans l'exercice des compétences qui lui sont conférées. C'est comme qui dirait une « politique annexionniste » qui ne favorise pas la démocratie en général et de la démocratie locale en particulier.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

01-Alvergne. (C), 2008, Le défi des territoires. Comment dépasser les disparités spatiales en Afrique de l'Ouest et du Centre, Paris, Karthala, 264 pages.

02-Bailly. (A), 1998, « les concepts de la géographie humaine, Armand Colin, Paris, 329 pages.

03-Coll. (J.L.) & Guibert. (J.J.), 2005. L'aménagement au défi de la décentralisation en Afrique de l'Ouest et du Centre, Presses Universitaires du Mirail (PUM), 305pages.

04-Crouzel (I.C), juin 2007, « Démocratiser la gouvernance locale : entre ouverture d'un espace public et inertie des pratiques », 21pages.

05-Derruau Max, Géographie Humaine, Armand Colin, Paris 1976, 431 pages.

06-Diop. (A), 2008, « les enjeux urbains Karthala, 173 pages ».

07-Diop (A.S), 1998, Stratégies participatives et réalités socioculturelles africaines dans les dynamiques locales de développement. L'exemple de Plan International de Louga, thèse de 3e cycle, UGB/SL, 277 pages.

08-Fall. (M.S), « les principes d'éthique de la gouvernance, les éditions du livre universel, Dakar, 2008, 90 pages »

09-Georges. (P), « précis de géographie urbaine, PUF, 1974, »

10-Gouttebel (J.Y), 2003. Stratégies de développement territorial, Paris, Economica, 262 pages.

11-Guicheney. (H), 2001. Du patrimoine rural au développement local. Les atouts de la race Bazadaise, educagri, 135 pages.

12-Guy Bassette ; Lucie Alexandre, L'appui au développement communautaire : « une expérience de communication en Afrique de l'Ouest.», CRDI-AIF Paris 2000,215pages.

13-Igué. (J.O), 1995. Le territoire et l'Etat en Afrique : Les dimensions spatiales du développement, éditions Karthala, 277 pages.

14-Jacob Christian, Géographie et ethnographie en Grèce ancienne, Armand Colin), Paris 1991,183 Pages.

15-Longhi. (C) & Spendler. (J). Le développement local, Paris, LGDS, 120 pages.

Robbe. (F), « la démocratie participative, éditions Harmattan, 2005(...)

Mémoires et thèses

16- Badiane (E), Mai 2004, Développement urbain et dynamiques des acteurs locaux : le cas de Kaolack au Sénégal, Université de Toulouse Le Mirail, Département de Géographie et Aménagement, Thèse de Doctorat, 396 pages.

17-Berepa. (O.C), 2010-2012, Participation des populations aux projets de développement dans un environnement décentralisé : cas du PNDCC dans les communes de Ndali, Nikki, Sinende, Tchaourou et Ze au Bénin, Institut Supérieur des Sciences de l'Informatique et de la Communication (ISSIC), Mémoire de Maîtrise, 94 pages.

18-Diao. (S), 2003-2004, Décentralisation et développement local. Participation populaire au développement local urbain : cas du Conseil de Quartier (CQ) de Diamaguène (commune de Saint Louis), Université Gaston Berger de Saint Louis, Département de Sociologie, Mémoire de Maîtrise, 162 pages.

19-Diouf. (A.A), Participation citoyenne et développement local : l'incidence des conseils de quartier dans le développement territorial de la commune de Rosso Sénégal, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Département de Géographie, Mémoire de maîtrise, 97 pages.

20-N. (D), 2007, Gouvernance locale, maîtrise d'ouvrage communale et stratégies de développement local au Sénégal : l'expérience de la ville de Saint Louis, Université de Toulouse Le Mirail, Département de Géographie et Aménagement, Thèse de Doctorat, 267 pages.

Revues et articles

21-Code des Collectivités Locales du Sénégal, Février 1996, 408 pages.

22-Direction des collectivités locales. Le Recueil des textes de la Décentralisation au Sénégal, 257 pages.

23-FONGS / FAO Renforcement des Capacités Techniques et d'Analyse des Organisations Paysannes, Formation en matière de politiques agricoles, Volume 1 : La Décentralisation au Sénégal.

24-Niang. (M), Avril 2004. La décentralisation au Sénégal (enjeux et perspectives), parution 2008.

25-PDM, « Le renouveau des politiques de l'aménagement du territoire entre décentralisation et l'intégration régionale », 177 pages.

26-Crouzel (I), juin 2007, « Démocratiser la gouvernance locale : entre ouverture d'un espace public et inertie des pratiques », 21pages.

27-PDM, 24-24 Octobre 2000. « Compte rendu des débats de l'Atelier régional de Cotonou, in revue : Aménagement du territoire, intégration régionale et décentralisation », 262 pages

28-Plan Local de Développement de la Communauté Rurale de Ndiognick, 2010-2015.

29-Rapport final : Etude sur la situation actuelle de la mise en œuvre de la politique de décentralisation au Sénégal, Juin 2005, 140 pages.

30-Rapport final : Etude : clarification des rôles et responsabilités des acteurs de la décentralisation, Janvier 2011.

31-Rapport de la Direction de la prévision et de la statistique (DPS), Gouvernance, Démocratie et lutte contre la pauvreté au Sénégal, enquêtes 1.2.3, premiers résultats Dakar, 2005, 82 pages.

32-Rapport du Plan d'Aménagement et de Développement du Terroir (PADT) de la Communauté rurale de Ndiognick, Ecole Supérieure d'Economie Appliquée, 2011, 188 pages.

33-Recherche transnationale sur la décentralisation en Afrique de l'Ouest et du centre : « Apprendre des expériences locales et intersectorielles-Education-Eau-Santé », cas du Sénégal, Octobre 2011, 137 pages.

http : //www.lequotidien.sn/index.php, Bonne gouvernance locale : autorités et citoyens optent pour un dialogue durable, 17/07/2009.

TABLE DES MATIERES

LISTE DES CARTES :	3
LISTE DES TABLEAUX :	3
LISTE DES GRAPHIQUES :	3
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS :	4
CHAPITRE INTRODUCTIF : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE	5
INTRODUCTION :	6
I. PROBLEMATIQUE :	7
1 Contexte et justification :	8
2 Analyse conceptuelle :	11
3 Objectifs :	13
3.1 Objectif général :	14
3.2 Objectif spécifiques :	14
4 Hypothèses :	14
II. METHODOLOGIE:	14
1 Forums de discussion :	14
2 Revue documentaire :	15
3 Enquête de terrain :	23
3.1 La collecte des données :	23
3.1.1 Les outils de collecte :	23
3.1.2 Typologie des questionnaires :	24
PREMIERE PARTIE: LA DECENTRALISATION AU SENEGAL	26
<u>CHAPITRE I</u> : Historique de la politique de décentralisation	27
Définition :	27
I. Processus de la décentralisation au Sénégal:	27
1 Avant indépendance :	27
2 Après indépendance :	27
II. Le transfert de compétences :	29

<u>CHAPITRE II</u> : La présentation de la Communauté Rurale	30
I. Situation de la Communauté Rurale de Ndiognick dans la région de Kaffrine :	30
1. Présentation de la Communauté Rurale de Ndiognick :.....	30
II. Les caractéristiques de la Communauté Rurale de Ndiognick :	32
1. Le cadre historique :.....	32
2. Le cadre physique :.....	33
2.1Le relief et les sols :	33
2.2Le climat :.....	33
2.3Les ressources en eau :.....	33
2.4Les ressources végétale et faunique :.....	34
3 L'aspect démographique :	34
3.1Evolution de la population :	34
3.2Structure de la population :	34
3.3Le zonage de la CR :	35
 DEUXIEME PARTIE: ANALYSE ET INTERPRETATION DES DONNEES D'ENQUETE	36
<u>CHAPITRE I</u> : Identification des acteurs locaux.....	37
I. Le Conseil Rural :	37
1. Organigramme du conseil rural :	37
2. Les commissions techniques :	37
II. Les organisations locales :.....	38
1. Les Organisations Communautaires de Base :	38
1.1Les Groupements de Promotion Féminine :	38
1.2Les Associations Sportives et Culturelles :	40
1.3Les Associations des Usagers du Forage :	40
2 Les services administratifs et techniques :	42
3 Les partenaires au développement :.....	42
 <u>CHAPITRE II</u> : LA PARTICIPATION CITOYENNE :	43
I LA PLACE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE :	43

1 Les enjeux :	44
2 Les acquis sociaux :	45
II Les contraintes de la participation citoyenne :	47
1. L'analphabétisme :	48
2. Absence de sensibilisation :	51
3. Appartenance politique :	52
4 Manque de moyens :	53
 TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT.....	56
<u>CHAPITRE I</u> : L'économie locale.....	57
I. Les principales activités économiques de la Communauté rurale:	57
1. Les potentialités :	57
2. Les contraintes :	57
II. Les services sociaux de base :	58
<u>CHAPITRE II</u> : Les perspectives de développement.....	59
I. Développer à la perspective d'une relance de l'économie locale :	59
II. Financement des infrastructures :	60
1. Déconcentration :	60
2. Renforcement des moyens de la CR :	60
1.1Les capacités des acteurs locaux :	60
1.2Les techniques d'AT :	61
1.3Le développement des services sociaux :	61
CONCLUSION :	63
BIBLIOGRAPHIE :	65